



REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

**STRATEGIE NATIONALE DE
L'ENTREPRENEURIAT FEMININ AU TCHAD
(SNEF) 2022 - 2026**

(Version provisoire)

Avril 2022

SOMMAIRE

Sommaire	2
Acronymes et abréviations	4
Liste de encadrés	6
Liste des tableaux	7
Introduction	8
Chapitre 1 : Etat des lieux du secteur de l’entrepreneuriat féminin au Tchad.....	15
1.1. Contexte général	15
1.1.1. Le contexte géographique, démographique et administratif	15
1.1.2. Le contexte politique, économique, social et juridique.....	16
1.1.3. Les dispositifs d’appui aux entreprises	21
1.2. Caractéristiques des entreprises détenues par les femmes.....	23
Chapitre 2 : Analyse du secteur de l’entrepreneuriat féminin	25
2.1. Contraintes au développement du secteur de l’entrepreneuriat féminin.....	25
2.1.1. Contraintes communes à tous les entrepreneurs	25
2.1.2. Contraintes spécifiques aux femmes entrepreneures	28
2.2. Principales forces du secteur de l’entrepreneuriat féminin.....	32
2.2.1. Une dynamique entrepreneuriale féminine importante	32
2.2.2. Une prise de conscience de l’importance du secteur de l’entrepreneuriat féminin.....	33
2.2.3. Un secteur qui dispose déjà d’un certain niveau de réglementation	33
2.2.4. L’existence d’un cadre de référence national de développement (PND) et d’une Stratégie Nationale de Développement du Secteur privé (SNDSP).....	33
2.3. Opportunités pour le développement du secteur de l’entrepreneuriat féminin.....	34
2.3.1. Une économie informelle particulièrement dynamique	34
2.3.2. L’existence de filières à fort potentiel de développement.....	34
2.3.3. Un secteur attirant de plus en plus de partenaires de développement.....	34
2.4. Menaces pour le développement du secteur de l’entrepreneuriat féminin.....	34
2.5. Difficultés auxquelles font face les créatrices d’entreprise et les femmes chefs d’entreprises .	34
2.5.1. L’absence de dispositifs d’accompagnement des femmes entrepreneures	35
2.5.2. La faible capacité financière et le difficile accès au financement.....	35
2.5.3. Les difficultés administratives	35
2.6. Les motivations à la création d’entreprise par les femmes	35
2.7. Les besoins et aspirations des femmes entrepreneures	36
2.7.1. Modification du rôle de l’Etat pour mieux répondre aux besoins des femmes.....	36
2.7.2. Renforcement des capacités	37
2.7.3. Accès au financement.....	38
2.7.4. Soutien aux opportunités entrepreneuriales des femmes	38
2.7.5. Accès à l’information, aux moyens de production, aux marchés et à l’assurance/ Protection sociale	39
2.7.6. Appui à l’émergence et la structuration des organisations professionnelles des Femmes entrepreneures.....	39
2.7.7. Poursuite la lutte contre les inégalités sociales	40
Chapitre 3 : Stratégie Nationale de l’Entrepreneuriat Féminin.....	41

3.1. Justification de la stratégie, vision et objectifs	41
3.2. Axes stratégiques	42
Chapitre 4 : Cadre institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie et mécanismes de Suivi-évaluation	59
4.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF	59
4.1.1. Principes directeurs du cadre de mise en œuvre de la SNEF	59
4.1.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF	60
4.2. Cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SNEF	61
4.3. Stratégie de communication.....	62
4.4. Financement de la SNEF	62
Plan d’actions prioritaire 2022-2026	63
Références bibliographiques	72

ACCRONYMES ET ABREVIATIONS

AFC CET	Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad
APECT	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Tchad
APEMF	Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance
CCIAMA	Chambre du Commerce, de l'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CNEP	Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin
CNPEF	Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin
CNPT	Conseil National du Patronat Tchadien
CELIAF	Cellule de Liaison des Activités Féminines
CMT	Conseil militaire de Transition
CNIFD	Comité National d'Intégration de la Femme au Développement
DPSP	Direction de la Promotion du Secteur Privé
DG Industrie	Direction Générale de l'Industrie
DAC	Direction de l'Action Coopérative
DG Commerce	Direction Générale du Commerce
DG Mines	Direction Générale des Mines et des Carrières
DG Domaine	Direction Générale du Domaine et du Patrimoine
DGPF	Direction Générale de la Formation Professionnelle
DG Impôts	Direction Générale des Impôts
DG Douanes	Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
FNAEMF	Fonds National d'Appui à l'Entrepreneuriat et à la Microfinance
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
ISE	Indice Institutions sociales et égalité homme-femme
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie (Ex-Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé)
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
MFEMME	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'enfance
MFINANCE	Ministère des Finances et du Budget
MEPC	Ministère de l'Economie, de la Planification du développement et de la Coopération internationale (Ex-Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement)
MPME	Micro, Petite et Moyenne Entreprise
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PND	Plan National de Développement
PNG	Politique Nationale Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Technique et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SNDSP	Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé
SNEF	Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin
SNRP2	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
TdR	Termes de Référence

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Les femmes rurales tchadiennes travaillent plus que les hommes ruraux mais leur travail n'est pas reconnu.....	9
Encadré 2 : Méthodologie	13
Encadré 3 : Incidence/profondeur de la pauvreté et autonomisation des femmes	17
Encadré 4 : Analyse FFOM du secteur privé au Tchad	20
Encadré 5 : Le secteur privé au Tchad	24
Encadré 6 : Les conséquences des inégalités de genre et des abus de pouvoir sur le processus des Changements sociaux et Tchad.....	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Matrice des contraintes au développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat féminin	22
Tableau 2 : Analyse SWOT du secteur	33
Tableau 3 : Coût de la SNEF par axes stratégiques	62

INTRODUCTION

Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), formelles et informelles, représentent le premier bassin d'emploi dans le monde et plus particulièrement en Afrique et, constituent la principale source de revenus pour des millions de personnes. Au Tchad par, elles dominent le secteur privé et pourraient servir de moteur de croissance et jouer un rôle central en matière de création de richesses et d'emplois, d'investissements ou encore d'innovations. C'est pourquoi en 2018 le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP) qui a pour objectifs de : (i) diversifier l'économie tchadienne, (ii) soutenir les opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes, (iii) développer les MPME pour assurer à toutes les populations, quelle que soit leur localisation (rurale, urbaine), des revenus consistants, (iv) renforcer les capacités des acteurs du secteur privé au Tchad, et (v) faciliter la migration des unités productives du secteur informel vers le secteur formel.

Malgré l'élaboration de la SNDSP, les entrepreneurs continuent de faire face à de nombreux obstacles qui entravent leur développement et leur croissance. Parmi ces obstacles et défis, on peut citer, entre autres, la faible diversification économique du pays, la lourdeur et la complexité de la fiscalité ainsi que les tracasseries administratives, le climat des affaires non-incitatif, l'insuffisance d'appuis des pouvoirs publics, le faible accès au marché et les contraintes à la production en raison des capacités de production altérées, les difficultés d'approvisionnement liées à la mauvaise qualité des infrastructures physiques et leur effet induit, à savoir une incapacité à répondre aux besoins des grandes entreprises qui se tournent alors vers l'importation, le difficile accès au financement, etc.

La structure du secteur privé constitué de 30761 unités économiques (INSEED, 2014) dont près de la moitié est localisée dans la ville capitale Ndjamena pose de nombreux défis en matière de dynamique d'aménagement du territoire. D'autres indicateurs tels que le pourcentage des entreprises individuelles (97,9%), le pourcentage des entreprises commerciales (76,2%), le pourcentage des chefs d'entreprise femmes (3%), et le pourcentage des chefs d'entreprises sans diplôme (70%) sont évocateurs du niveau élevé d'efforts qu'il y a à entreprendre de la part de toutes les parties prenantes pour amener le secteur privé tchadien à jouer le rôle qui doit être le sien.

En effet, aux obstacles et défis généraux au développement du secteur privé susmentionnés, les femmes entrepreneures font face à des contraintes et difficultés spécifiques telles que : l'analphabétisme, le manque de formation professionnelle, compétences en gestion, l'insuffisance de leurs revenus, le difficile accès au financement, la forte prévalence de l'informalité, les pesanteurs socioculturelles et religieuses, etc. Toute chose qui les rend plus vulnérables aux aléas socio-économiques que les hommes entrepreneurs.

Plus généralement, le Tchad est considéré comme un pays où le niveau de la discrimination est très élevé tant dans l'indice ISE (Institutions sociales et égalité homme-femme)¹ élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) que dans l'indice d'inégalité de genre. En 2014, il pointait au 184^{ème} rang (sur 189 pays) au classement selon l'indice ISE. En 2019, le Tchad était classé 187^{ème} pays sur 189 avec un indice

¹. L'ISE mesure, à l'échelle internationale, les discriminations à l'encontre des femmes dans les institutions sociales.

d'inégalité de genre de 0,71². Bien qu'étant au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires, et sociaux et bien que jouant un rôle capital dans le fonctionnement des systèmes économiques, les femmes tchadiennes des villes et surtout celles des campagnes ont un accès différent aux ressources économiques (terre, emplois durables, revenus stables, finance, etc.) et au droit commun (éducation, santé, protection sociale, etc.), par rapport aux hommes.

Encadré 1 : Les femmes rurales tchadiennes travaillent plus que les hommes ruraux mais ce travail n'est pas reconnu...

Bien qu'aucune statistique nationale n'existe pour le Tchad, la FAO estime que les femmes en Afrique subsaharienne travaillent généralement 12 à 13 heures de plus par semaine que les hommes. Au Tchad, comme dans les autres pays du continent, les femmes rurales, qui constituent environ 40% de la population totale, travaillent plus que les hommes ruraux.

Les femmes rurales tchadiennes effectuent un nombre plus important de travaux productifs sur l'ensemble d'une filière, ce qui allonge leur temps de travail. Généralement, le rôle des hommes est de labourer les terres, tandis que les femmes effectuent le reste du travail : au niveau de la production, mais aussi au niveau de la transformation.

De plus, la division sexuelle du travail dans la majorité des foyers ruraux tchadiens (comme dans le monde entier) attribue à la femme la réalisation des tâches domestiques : préparation des repas, ménage, soin des enfants et personnes âgées ou malades, lavage du linge, puisement de l'eau, ramassage de bois, etc. Au Tchad, les femmes dédient 63 heures en moyenne par semaine aux travaux domestiques.

Cette charge de travail domestique combinée à la charge de travail agricole laisse très peu de temps aux femmes rurales pour du repos, de la détente ou des activités de renforcement de leurs capacités (alphabétisation, information, rencontres communautaires ou associatives ...).

Malgré un temps de travail beaucoup plus important que celui des hommes, le travail des femmes rurales tchadiennes n'est pas valorisé. En effet, en ce qui concerne les activités agricoles les femmes sont principalement dévouées aux cultures vivrières qui les contraignent à une très grande quantité de travail pour un maigre résultat.

Ce travail fastidieux n'est pas reconnu car il ne concerne que l'espace domestique, et ne répond qu'à une nécessité de subsistance. De même, les activités domestiques des femmes rurales ne sont pas considérées comme un travail mais comme des responsabilités d'assistantat dévolues « naturellement » aux petites filles dès leur plus jeune âge.

... et gagnent moins d'argent que les hommes alors qu'elles investissent davantage dans l'alimentation du foyer

Les femmes rurales tchadiennes sont généralement en charge des activités agricoles les moins lucratives. Elles s'occupent le plus souvent des activités de production vivrière de subsistance pour la consommation domestique, tandis que les hommes se chargent des filières plus porteuses, ou encore de la commercialisation et de la vente. Même si l'on rencontre des femmes commerçantes, dans la majorité des cas la segmentation du travail entre hommes et femmes se traduit par un désavantage financier pour les femmes.

Etant donné que la grande majorité des femmes rurales tchadiennes ne sont pas propriétaires, elles travaillent sur les parcelles de leur mari ou de leur père, des terres qui ne leur appartiennent pas et sur lesquelles elles n'ont aucun droit. Même lorsque la femme a la charge de la commercialisation des produits issus de cette terre, bien souvent les revenus engendrés reviennent à son mari ou aux autres hommes de la famille. Par ailleurs, la faible alphabétisation et la lourde charge des tâches domestiques limitent la capacité des femmes rurales tchadiennes à s'investir dans des activités génératrices de revenus.

Pourtant, les femmes rurales investissent la majorité de leur revenu non seulement pour subvenir aux besoins de leur propre foyer, mais elles contribuent aussi à certaines charges dans leur foyer d'origine (parental). Selon un rapport du Worldwatch Institute, les femmes dans le monde réinvestissent jusqu'à 90% de leurs revenus dans le soin à leurs enfants et le bon fonctionnement de leur ménage tandis que ce pourcentage s'élève à 30-40% pour les hommes.

Source : "6 réalités sur les inégalités entre hommes et femmes dans le monde rural au Tchad", Oxfam et al. (2013), pp. 5-7.

². Source : PNUD, Rapport de développement humain 2020, page 409.

A titre d'illustration, en 2011, le taux brut de scolarisation dans le primaire était de 74,9% (71,0% en milieu rural contre 93,9% en milieu urbain). Cet écart entre villes et campagnes se double de disparités significatives entre sexe : 79,4% pour les garçons et 69,9% pour les filles, soit un écart de 9,5 points (Banque Mondiale 2021)³. Toujours d'après l'étude de la Banque Mondiale, les jeunes Tchadiennes atteignent encore des niveaux d'éducation moins élevés et des acquis d'apprentissage plus faibles que les garçons. Une fille qui entre à l'école à 4 ans devrait suivre 6,2 années de scolarité, tandis qu'un garçon achèvera 7,7 années de scolarité. Cet écart en matière de scolarisation entre les filles et les garçons serait attribuable aux mariages d'enfants (environ 67 % des femmes sont mariées avant d'atteindre leurs 18 ans), aux grossesses précoces, aux mutilations génitales, etc. Ces résultats corroborent quelque peu ceux du Rapport ECOSIT3 produit par l'INSEED⁴, à savoir que les quatre principales raisons de non fréquentation scolaire sont dans l'ordre : le mariage (30,2%), l'échec scolaire (12,6%), l'impossibilité financière (10,7%) et les grossesses (10,0%)⁵.

Le taux d'alphabétisation des adultes (de 15 ans et plus), lui, n'était que de 26,8% en 2011⁶ (13,5% en 1993 et 22,3% en 2009⁷). Ce taux connaît également d'importantes variations lorsqu'on tient compte du milieu de résidence (49,5% en milieu urbain contre 21,1% pour les zones rurales) et du sexe (39% pour les hommes et seulement 16,6% pour les femmes).

Par ailleurs, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont particulièrement élevés et n'ont pas beaucoup diminué depuis la fin des années 1990 : 102 et 191 pour 1000 (EDST1, 1997) contre 103 et 194 pour 1000 (EDST2, 2004) et 98 et 161 pour mille (RGPH2, 2009). Pire, les indicateurs de la mortalité maternelle se sont un peu dégradés : 827 pour 100000 naissances vivantes (EDST1) en 1997 contre 1099 pour 100000 naissances vivantes (EDST2) en 2004 et 1084 pour 100000 naissances vivantes en 2009 (RGPH2)⁸.

Enfin, les données de l'ECOSIT3 indiquent que les femmes représentent environ 49% de la population active du Tchad, soit 24 points de pourcentage de moins que celui des hommes (73%). Dans le même ordre d'idées, l'étude de la Banque Mondiale mentionnée précédemment révèle que les femmes sont moins susceptibles d'exercer dans le secteur formel et d'avoir une activité rémunérée. Elles ne bénéficient pas des mêmes opportunités professionnelles que les hommes, ou lorsque c'est le cas, elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel. Les femmes sont par conséquent moins productives et gagnent moins que les hommes. A ce propos, selon une autre étude⁹, elles possèdent 57% des entreprises agricoles, mais réalisent 77% de bénéfice en moins que les entreprises appartenant à des hommes. Cette situation creuse l'écart entre les sexes en matière de revenus et de productivité, réduisant d'autant leur capacité de négocier et de se faire entendre pour valoriser leur travail productif.

³. Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

⁴. Rapport ECOSIT 3 (Profil de pauvreté au Tchad en 2011. Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad), INSEED, 2013).

⁵. Idem

⁶. Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

⁷. Rapport ECOSIT3

⁸. Idem

⁹. "Inégalités de genre au Tchad et conséquences du Covid-19", Global Dev, octobre 2021.

Le Tchad est également l'un des pays africains où les violences basées sur le genre (VBG) sont les plus fréquentes. Les statistiques de l'enquête EDS-MICS pour le Tchad montrent que :

- En 2019, 17,4% de femmes de 15-49 ans ont vécu des violences physiques ou sexuelles au cours des douze (12) derniers mois, contre 17,5% en 2015 ;
- En 2019, 34,1% de femmes âgées de 15-49 ans ont subi une ablation ou une mutilation génitale, une légère régression par rapport à 2015 (38,4%) ;
- Les femmes ont un faible pouvoir de décision en matière de santé procréative (14,3% pour les 25-49 ans, MICS 2015) ;
- La proportion des femmes de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans était de 24,2% en 2019 contre 29,7% en 2015 ;
- Seulement 31,7% des titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles sont des femmes ;
- La participation des femmes aux fonctions de direction dans l'administration publique demeure marginale. Pour l'administration locale par exemple, seulement 14% des conseillers municipaux étaient des femmes entre 2012 et 2019 (Réseau des femmes élues d'Afrique/Tchad).

Il est par conséquent clair que toute politique de développement cohérente, inclusive et durable passe nécessairement par la promotion du Genre. La mise en œuvre d'une telle politique pourrait, selon la Banque Mondiale¹⁰, accroître le PIB par habitant de 13,5 % d'ici 2050.

Au Tchad, la volonté de promouvoir le Genre s'est manifestée par son engagement à atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) et particulièrement l'ODD 5 (Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et filles) à travers la formulation et l'exécution de politiques et stratégies impactant les femmes – telles que la Stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SVBG), la Politique Nationale Genre (PNG) et le Plan quinquennal de mise en œuvre de la PNG 2019-2023 ; la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour soutenir, encourager et accompagner les initiatives de la femme tchadienne et la participation des femmes à des instances de décision ; l'institution de la journée nationale de la femme commerçante et chef d'entreprise en 2007 ; la création de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin en 2020 ; etc.

Conscients des avantages de l'autonomisation des femmes, les partenaires au développement s'efforcent inlassablement de résoudre les problèmes d'accès des femmes aux ressources économiques et aux services sociaux de base, tandis que des initiatives locales – les organisations non gouvernementales (ONG) et associations nationales des femmes entrepreneurs/commerçantes en particulier – travaillent à offrir aux femmes des espaces de réflexion d'échanges et de formation afin de les aider à s'orienter et cerner les valeurs de l'entrepreneuriat, ses défis et opportunités d'investissements.

¹⁰. Idem

En dépit de tous ces efforts, l'autonomisation économique des femmes demeure encore l'un des grands défis à relever au Tchad. Raison pour laquelle, la nécessité d'élaborer une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin qui servira de feuille de route pour tous les acteurs intervenant dans ce domaine est un impératif clé pour accroître les opportunités d'entrepreneuriat pour les femmes.

Le présent Document de Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF) au Tchad pour la période 2022-2026 répond à cet impératif. Il a été élaboré selon un processus participatif qui a associé les différentes catégories d'acteurs concernés. Plus exactement, le processus (formulation et validation) a été mené en plusieurs étapes :

- Partage de l'idée de projet de SNEF au Tchad (l'idée du projet est née du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé ; c'est par conséquent un projet conçu et voulu par le Gouvernement) avec le PNUD, puis discussions préalables au niveau de ces deux acteurs sur les scénarios pour l'élaboration de la SNEF. C'est ainsi que l'option a été prise de faire rédiger le draft du Document de SNEF par une équipe de consultants.
- Rédaction des termes de référence (TdR) de la mission d'appui à l'élaboration de la SNEF, et choix d'une équipe de deux (02) consultants pour réaliser cette mission. Les consultants, dans leur démarche, ont impliqué les principaux acteurs concernés : la Direction du Secteur Privé (DSP) du Ministère du Commerce et de l'Industrie, les autres ministères sectoriels concernés¹¹, les départements ministériels, les agences du Système des Nations Unies¹², les partenaires au développement¹³, les associations/groupements et coopératives des femmes¹⁴, les établissements bancaires¹⁵, les institutions de microfinance¹⁶ et les associations professionnelles¹⁷.
- Organisation de visites essentiellement à N'Djamena (ces visites ont permis d'avoir des échanges et réunions avec les différents acteurs concernés par la SNEF aussi bien sur leurs visions de la SNEF que sur leur compréhension des problèmes abordés par la SNEF) et collecte de données (entretiens et enquête) auprès des femmes entrepreneures/commerçantes et cheffes d'entreprises.
- Rédaction du draft du Document de SNEF ; et remise du document au PNUD Tchad et à la DPSP pour commentaires et observations par les principaux acteurs concernés par la SNEF.
- Restitution : il est prévu d'organiser un atelier de présentation du draft du Document de SNEF à un atelier de restitution auquel prendront part les principaux acteurs concernés par

¹¹. Les ministères de la femme, de la famille et de la protection de la petite enfance ; de l'économie, de la planification du développement et de la coopération internationale ; des finances et du budget ; du développement agricole ; de l'élevage et des productions animales ; de l'environnement, de la pêche et du développement durable ; de la formation professionnelle et des petits métiers ; de la culture et de la promotion de la diversité culturelle.

¹². Coordination du Système des Nations Unies, PNUD Tchad, FAO et UNFPA.

¹³. L'Agence Française de Développement, notamment.

¹⁴. Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad (AFCCET), Comité National d'Intégration de la Femme au Développement (CNIFD), Conseil National des Femmes du Tchad (CONAF TCHAD), Voix de la femme, Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT), Association des Femmes pour le Développement Economique et Social (AFDES), Coopérative des Femmes Bouchères, etc.

¹⁵. La Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC), en particulier.

¹⁶. Union des clubs d'Epargne et de Crédit du Moyo Kebbbi

¹⁷. Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Tchad et Association des Etablissements de Microfinance au Tchad.

la SNEF. Il permettra à ces derniers de faire des commentaires et suggestions dont la prise en compte permettra d'améliorer la forme et le contenu du Document de SNEF.

Encadré 2 : Méthodologie

Le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad s'est déroulé selon les différentes étapes suivantes :

- Préparation : collecte de données secondaires à partir de la documentation disponible auprès de différents ministères et du PNUD ou disponible sur le Web. Il s'agit, entre autres : (i) des documents des stratégies, politiques, plans et programmes nationaux de développement (Vision 2030, le Tchad que nous voulons, Plan National de Développement (PND) 2017-2021, Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP) au Tchad, Stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre au Tchad, Politique Nationale Genre, Plan quinquennal de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre 2019-2023, etc.) ; (iii) des rapports d'études récentes sur le secteur privé et le genre au Tchad ; (iv) des ouvrages et articles de référence sur le secteur privé en Afrique ; et (v) des documents de stratégies de développement du secteur privé de la République démocratique du Congo et du Cameroun.
- Observation sur le terrain : entrevues et enquête auprès de 126 femmes entrepreneurs/commerçantes et cheffes d'entreprises et interviews de différents acteurs concernés par la SNEF (essentiellement à N'Djaména). Il s'agit des ministères sectoriels concernés (Ministère du Commerce et de l'Industrie ; Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance ; Ministère des Finances et du Budget ; Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du développement Durable ; Ministère de l'Elevage et des Productions Animales ; Ministère du Développement Agricole ; Ministère de la Culture et de la Promotion de la Diversité ; Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale ; Ministère de la Formation Professionnelle et des Petits Métiers ; etc.), des départements ministériels (Direction de la Promotion du Secteur Privé ; Direction du Commerce ; Direction de l'Industrie, de l'Action coopérative et des PME/PMI ; Direction des Mines et des Carrières ; Direction du Domaine et du Patrimoine ; Direction de la Formation Professionnelle ; Direction des Impôts ; Direction des Douanes et des Droits Indirects), du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies au Tchad (notamment le Chargé de partenariat et finance) ; de l'équipe du Bureau pays du PNUD Tchad (Chef de la Section stratégies et politiques Tchad-RCA, Economiste national et Chargée du Genre au projet d'appui aux institutions de la chaîne pénale) ; des autres agences du Système des Nations Unies (UNFPA et FAO) ; des partenaires au développement (l'Agence Française de Développement, en particulier), des ONG et associations nationales des femmes (Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad-AFCCET, Comité National d'Intégration de la Femme au Développement-CNIFD, Conseil National des Femmes du Tchad-CONAF TCHAD, Voix de la femme, Association des Femmes Juristes du Tchad, etc.), établissements financiers et réseaux (BSIC, Association professionnelle des établissements de crédit du Tchad, Association professionnelle des établissements de microfinance du Tchad).
- Exploitation et analyse des données collectées : l'ensemble des informations collectées lors de la préparation et l'observation sur le terrain ont été exploitées pour répondre aux attentes de la mission d'appui à l'élaboration de la SNEF et notamment aux principales questions suivantes : Quelles sont les contraintes et difficultés majeures auxquelles sont confrontées les femmes entrepreneures/commerçantes et quelles sont les opportunités d'investissements dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin ? Quelles sont les difficultés auxquelles font face les créatrices d'entreprises et les femmes dirigeantes ? Quels sont les facteurs objectifs de la création d'entreprise par les femmes ? Comment fédérer les ONG et associations des femmes ? Comment faire migrer les femmes entrepreneures du secteur informel et secteur formel ? Quels sont les besoins des femmes entrepreneures et quel rôle reste-t-il aux pouvoirs publics dans le soutien au développement de l'entrepreneuriat féminin au Tchad ?

- Validation : il est également prévu d'organiser un atelier national de validation du Document de SNEF après la remise de la version révisée du draft prenant en compte les commentaires et observations issues de la séance de restitution. La participation des différentes catégories d'acteurs concernés par la SNEF est attendue à cet atelier avec pour objectif d'aboutir à un document consensuel.

Le présent document de Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad est structuré en cinq (5) parties :

- Etat des lieux du secteur de l'entrepreneuriat féminin au Tchad

- Analyse du secteur de l'entrepreneuriat féminin
- Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin
- Cadre institutionnel mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Stratégie ;
- Plan d'Actions 2022-2026.

CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'ENTREPREURIAT FEMININ AU TCHAD

Ce chapitre présente brièvement le contexte général dans lequel évoluent les femmes entrepreneures au Tchad ainsi que les institutions de promotion de l'entrepreneuriat féminin et les structures de concertation des femmes entrepreneures. Il donne également une image sommaire de la situation des femmes dans le secteur privé au Tchad.

1.1. Contexte général

Le contexte général dans lequel évoluent les femmes entrepreneures au Tchad peut être décrit en quatre points :

- Le contexte géographique, démographique et administratif ;
- Le contexte politique, économique, social et juridique ;

1.1.1. Le contexte géographique, démographique et administratif

Pays enclavé situé en Afrique centrale, le Tchad s'étend sur une superficie de 1284000 km² et partage ses frontières avec 5 pays (la Lybie au Nord, le Soudan à l'Est, le Cameroun, le Niger et le Nigéria à l'Ouest). Il est situé entre les 7^e et 24^e degré de latitude Nord et les 13^e et 24^e degré de longitude Est. Le pays présente trois principales zones climatiques : (i) la zone saharienne au nord du pays (elle couvre 780000 km² et a une pluviométrie pratiquement nulle) ; (ii) la zone sahélienne au centre (elle s'étend sur 374000 km² avec des précipitations annuelles variant entre 300 mm et 650 mm) ; et (iii) la zone soudanienne au sud (elle couvre 130000 km² et a une pluviométrie annuelle oscillant entre 650 mm et 1200 mm).

La population du Tchad est estimée à 16244513 habitants en 2020¹⁸, contre 10015591 habitants en 2011 (48,5% d'hommes et 51,5% de femmes) et 6288261 habitants en 1993 (48,4% d'hommes et 51,6% de femmes)¹⁹. Elle est à majorité rurale (78,1%), féminine (50,5%)²⁰ et jeune (49,7% de la population a moins de 15 ans) et augmente à un rythme annuel de 3,6% par an. La densité de la population est de 12,5 habitants/km². L'espérance de vie à la naissance est d'environ 53 ans. Quant au rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre d'hommes pour cent femmes, il révèle une légère prédominance numérique des femmes au Tchad : il est égal à 94,3 hommes pour 100 femmes²¹.

Sur le plan administratif, le Tchad est découpé en 23 provinces administratives, 95 départements et 365 communes.

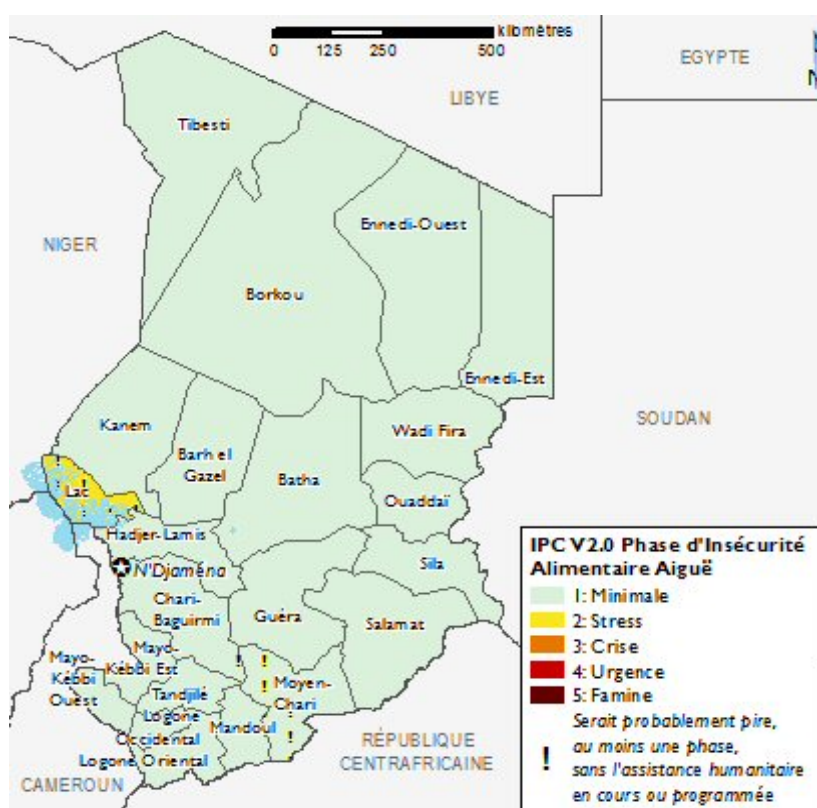
¹⁸. Résultats (projections) du deuxième recensement de la population et de l'Habitat (RGPH2) 2009.

¹⁹. Résultats du premier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH1) 1993.

²⁰. La proportion des femmes rurales dans la population totale est d'environ 40%.

²¹. Rapport ECOSIT3

Figure 1 : Carte administrative du Tchad



1.1.2. Le contexte politique, économique, social et juridique

Le contexte politique

La vie politique tchadienne au cours des trois dernières décennies a été marquée par des situations de crises aigües qui se soldent très souvent par le ralentissement de l'activité économique, la destruction des infrastructures socio-économiques et du potentiel de production, et la dégradation de l'environnement sécuritaire. Il en découle une aggravation de la pauvreté, du chômage et de l'insécurité. Ce sont ces constats et observations qui ont inspiré l'élaboration par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé ainsi que cette présente Stratégie de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad avec l'appui multiforme du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le contexte économique et social

Le contexte macroéconomique du Tchad a évolué en dents de scie au cours des 20 dernières années. Le Produit Intérieur Brut (PIB), par exemple, a connu une forte croissance (soit 33% en nominal et 28% en réel) entre 2003 et 2004 suite à l'exploitation du pétrole à partir de 2003, avant de plonger entre 2011 et 2017 (le taux de croissance du PIB est passé de 0,8% en 2011 à -2,4% en 2017) sous l'effet de la baisse du prix du pétrole sur le marché international. En 2018 et 2019, les taux de croissance étaient à nouveau positifs (soit respectivement 2,3% et 3%), principalement en raison de l'augmentation de la production pétrolière. L'économie s'est contractée encore une fois en 2020 de 0,9 % sous l'effet conjugué de la pandémie du

Covid-19 et la baisse du prix du pétrole (les recettes pétrolières représentaient 16 % du PIB en 2012, contre 3 % du PIB en 2016 et 9% du PIB en 2021)²².

Le Tchad est également caractérisé par une pauvreté endémique en dépit de l'exploitation du pétrole depuis fin 2003. En 2019, il était classé 187^e pays dans l'Indice de Développement Humain sur 189 pays et territoires²³, alors qu'il occupait le 178^e rang sur 182 pays en 2010²⁴. En 2020, le pays comptait au bas mot 8 millions de personnes (soit environ 47,5% de la population) vivant en dessous du seuil de pauvreté (60% des habitants des zones rurales et 29% en zones urbaines)²⁵, contre environ 6 millions en 2011 (soit 46,7 % de la population) vivant en dessous du seuil de pauvreté (52,5% en milieu rural et 20,9% en milieu urbain)²⁶. La majorité de la population rurale est constituée de femmes. Par conséquent, les femmes sont les plus touchées par la pauvreté.

Encadré 3 : Incidence/profondeur de la pauvreté et autonomisation des femmes

Incidence et profondeur de la pauvreté au Tchad

Le taux de pauvreté (son incidence) qui se situe à 46,7% au niveau national augmente de façon significative lorsque l'on quitte la capitale pour le milieu rural via les autres centres urbains. Ce taux qui n'est que de 11% à Ndjamena, augmente rapidement pour atteindre 28,8% dans les autres centres urbains et 52,5% en milieu rural.

La profondeur de la pauvreté qui mesure la distance des pauvres par rapport au seuil de pauvreté se situe à 26,3% au niveau national. Elle est de 4,9% à Ndjamena, 14,1% dans les autres centres urbains et 29,9% en milieu rural. Quant à sa sévérité, elle n'est de 7,8% à Ndjamena, 18,3% dans les autres centres urbains, 18,3% en milieu rural et 15,9% au niveau national. La contribution à la pauvreté est de loin plus élevée chez les hommes (85,7%) que chez les femmes (14,3%) et, selon le statut matrimonial, ce sont les mariés qui sont les principaux contributeurs (89%). Enfin, l'analyse de l'incidence de pauvreté montre que les ménages dirigés par les hommes (47,4%) sont plus frappés par la pauvreté que ceux dirigés par les femmes (42,6%). L'analyse selon la taille du ménage montre en revanche que la pauvreté ainsi que son degré augmentent graduellement avec la taille du ménage. Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, on observe que les ménages dont le chef a un niveau primaire (52,1%) ou est sans aucun niveau (48,5%) sont les plus pauvres que les autres.

Par ailleurs, il faut noter que d'une manière générale, la pauvreté a significativement baissé entre 2003 et 2011 passant de 55% à 46,7%. Son rythme de diminution est plus rapide dans les ménages dont le chef est une femme que dans ceux dont le chef est un homme. De même, la pauvreté a plus rapidement baissé en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, il est à noter que même si la pauvreté a baissé entre 2003 et 2011, les inégalités se sont plus creusées entre les pauvres de 2003 et ceux de 2011. En effet, la profondeur et la sévérité se sont aggravées passant de 21,6% à 26,3% et de 10,8% à 15,9% respectivement.

Source : Rapport ECOSIT 3, 2013, pp. 16-17

Autonomisation des femmes et pauvreté

Les questions posées et les résultats obtenus sur la junte féminine permettent de constater que la situation de la femme (pour ce qui concerne son autonomisation et son émancipation) peine à s'améliorer. Les femmes restent toujours loin des instances décisionnelles ; très peu d'entre elles arrivent à travailler à leur propre compte afin de gagner de l'argent (26%) ou de contracter des crédits bancaires (19,7% seulement connaissent bien un lieu d'octroi de crédits mais seulement 11,8% ont pu bénéficier de crédits pour développer les affaires). En ce qui concerne la bancarisation, seules 5,5% disposent effectivement d'un compte qu'elles gèrent elles-mêmes. En ce qui concerne la violence faite aux femmes, 59,5% sont battues par leurs maris parce qu'elles sortent sans autorisation du mari, 62,4% ont subi des violences physiques pour avoir négligé l'entretien des enfants, 40,8% sont battues pour avoir mal préparé le repas et 41,4% ont été frappé par leurs maris pour avoir refusé d'avoir des rapports sexuels avec ces derniers. Dans près de 50% des cas, le mari bat sa femme parce qu'elle a un écart de langage dans les discussions qu'elle a eu avec lui.

Source : Rapport ECOSIT 3, 2013, p. 20

²². Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

²³. Source: Human Development Report 2020, UNDP, 2020.

²⁴. Source: Human Development Report 2011, UNDP, 2011.

²⁵. Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

²⁶. Rapport ECOSIT3, INSEED, 2013.

Toutefois, si le taux de pauvreté est particulièrement élevé aujourd'hui, il convient de noter que le pays a accompli des progrès en matière de réduction de la pauvreté. En effet, le taux de pauvreté qui était de 55% en 2003²⁷, est passé à 46,7% en 2011²⁸, 42,3% en 2018 et 47,5% en 2020). L'accroissement de la pauvreté ces dernières années est imputable, selon l'étude de la Banque Mondiale, à la pandémie du Covid-19, la hausse de l'inflation et la baisse du prix du pétrole. La crise liée à la pandémie du Covid-19 aurait entraîné, entre autres, une forte baisse des transferts intérieurs ainsi que les envois de fonds des migrants, avec pour effets induits la limitation de l'accès des ménages aux revenus et aux services essentiels et l'accroissement de la pauvreté. La hausse de l'inflation aurait entraîné une baisse de la consommation des ménages et une hausse de la part des habitants vivant sous le seuil national de pauvreté de 5,5 points de pourcentage en 2020, tandis que la baisse du prix d'achat du coton aurait eu un impact négatif sur les moyens de subsistance des ménages ruraux, les revenus des producteurs en particulier. Quant à la baisse du prix du pétrole, il a entraîné une récession et fait passer dans l'extrême pauvreté des centaines de milliers de Tchadiens.

Il convient de mentionner que le taux de pauvreté varie sensiblement selon le milieu de résidence et les caractéristiques de la population. En 2011, le taux de pauvreté se chiffrait à 11% à N'Djaména (20,8% en 2003), contre 28,8% dans les autres centres urbains (28,8% en 2003) et 52,3% en milieu urbain (58,4% en 2003). Les plus touchés par la pauvreté sont les populations sans instruction (47,4% en 2011 contre 55,5% en 2003) et les indépendants agricoles (54,6% en 2011 contre 61,4% en 2003). Etant donné que la majorité de la population rurale est constituée de femmes et que la majorité des femmes sont analphabètes, on peut déduire qu'elles sont plus touchées par la pauvreté.

Le Tchad est aussi caractérisé par une insécurité alimentaire structurelle. Elle affecte une bonne partie de la population (en 2021, le nombre de personnes en insécurité alimentaire était de 5,3 millions, soit environ 31% de la population) et tout particulièrement les ménages vivant dans le nord et le centre du pays (provinces d'Ennedi, Borkou, Barh-El-Gazal et Lac)²⁹.

L'insécurité alimentaire structurelle est liée en grande partie aux risques naturels et aux changements climatiques. En entraînant une incertitude de la pluviométrie, une hausse des températures, des sécheresses et des inondations qui, à leur tour, accroissent la vulnérabilité des systèmes de production agro-pastorale, les risques naturels et climatiques induisent une baisse inexorable des rendements et de la production avec pour conséquence l'aggravation de la vulnérabilité de ceux qui vivent directement ou indirectement du secteur agro-pastoral, c'est-à-dire l'immense majorité de la population. Ce secteur emploie plus de 78% de la population – la main d'œuvre féminine est principalement concentrée dans ce secteur (73%), contre 65% de la main d'œuvre masculine – et contribue pour près de 50% du Produit intérieur brut (PIB). Aux risques naturels et la vulnérabilité aux effets des changements climatiques, il convient d'ajouter, la mauvaise gouvernance du secteur agro-pastoral et les récurrents conflits politico-militaires, intercommunautaires et éleveurs-agriculteurs comme principales causes de l'insécurité alimentaire structurelle au Tchad.

²⁷. Rapport ECOSIT3

²⁸. Idem.

²⁹. Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH) - Mars 2021.

Le contexte juridique

Sur le plan juridique, l'environnement des entreprises est particulièrement précaire, malgré l'adhésion du Tchad à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en 2016³⁰. Cette adhésion et l'entrée en vigueur des actes uniformes constituent un changement profond dans le droit tchadien des affaires, et devrait être, toute chose égale par ailleurs, un élément de modernisation et de sécurité permettant une amélioration du climat des affaires. Mais force est de constater qu'en dépit de l'adhésion à l'OHADA et l'adoption de ses instruments juridiques, l'environnement des affaires demeure peu favorable. La preuve, le Tchad a été classé dans les derniers rangs aux éditions 2009 (176^e rang sur 181 pays classés) et 2020 (182^e rang sur 190 pays classés) du rapport « *Doing business* » de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, un cadre législatif et réglementaire national a été mis en place par le Gouvernement pour soutenir, encourager et encadrer l'entreprise au Tchad. Parmi les outils législatifs et réglementaires ainsi que les règles encadrant le quotidien de l'entreprise, on peut citer : (i) la Loi n°006/PR/2008 du 3 janvier 2008 instituant la Charte des investissements de la République du Tchad ; (ii) les règles de création de l'entreprise au Tchad ; (iii) la législation du travail et la sécurité sociale ; (iv) les textes régissant la concurrence, la consommation, la métrologie et la normalisation ; (v) la fiscalité des entreprises ; (vi) l'accès à la propriété foncière ; (vii) l'accès à la justice et les autres mécanismes de règlement des différends ; (viii) le code des marchés publics ; (ix) les conventions internationales dans lesquels le Tchad est signataire ; (x) les textes régissant le fonctionnement des groupements, groupements à vocation coopérative et les coopératives et ; (xi) les règles encadrant le mouvement associatif³¹ ; etc.

Sur le plan judiciaire, le secteur de la justice au Tchad est caractérisé par : le manque de ressources humaines et matérielles, en dépit de l'effort colossal qui a été fait ces dernières années en matière de formation et de recrutement des magistrats et greffiers ; le faible fonctionnement des tribunaux de commerce ; l'inaccessibilité de la justice (coûteuse et souvent très éloignée des justiciables) ; le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'exécutif ; les difficultés d'exécution des décisions de justice qui se traduisent par l'impunité ; l'inadéquation de la formation du personnel judiciaire et la coexistence d'une justice traditionnelle/religieuse et moderne ; la durée de traitement des dossiers ; le délabrement du système pénitentiaire ; les lenteurs des procédures pénales ; et le faible fonctionnement des tribunaux de commerce. Cette situation affecte sa crédibilité auprès des populations, y compris les micro et petits entrepreneurs.

Plus généralement, malgré l'amélioration du cadre juridique et l'effort qui a été fait ces dernières années par le Gouvernement tchadien en matière de formation et de recrutement de magistrats et greffiers, les populations, les femmes en particulier, rencontrent encore de nombreuses difficultés pour accéder au droit et à la justice : l'insuffisante connaissance des femmes (surtout les femmes rurales) de leurs droits, le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes et le manque de moyens financiers (ce qui réduit leur capacité à ester en justice) ; le

³⁰. Le Traité OHADA a été ratifié par le Tchad le 13/04/1996 et est entré en vigueur le 02/07/1996.

³¹. Source : SNDSP

poids et la prévalence des règles coutumières (surtout en milieu rural) et la coexistence de ces règles avec le droit musulman ; etc.

Encadré 4 : Analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) du secteur privé au Tchad

Les Forces

- La représentation partagée par les différents acteurs de la nécessité de l'appropriation de la doctrine libérale de l'économie ;
- L'adoption des instruments juridiques de l'OHADA en matière de la pratique des affaires ;
- L'existence des institutions créées pour encadrer le secteur privé ;
- L'existence d'une vision qui accorde une place de choix au secteur privé ;
- L'existence d'un cadre de référence en matière de politique nationale de développement (PND) ;
- Le potentiel des terres arables qui permet de développer l'agriculture par des méthodes intensives ;
- L'engagement du Tchad dans de nombreuses conventions internationales du commerce qui lui permettent d'accéder à de vastes marchés extérieurs ;
- Le potentiel minier qui est important et pourrait constituer un secteur diversification de l'économie et de développement inclusif ;
- L'existence des régimes spéciaux qui encadrent certains secteurs de l'entrepreneuriat ;
- L'existence de nombreuses organisations et groupements dans l'entrepreneuriat des femmes.

Les Opportunités

- Les débouchés réels qui existent pour de nombreux produits en l'état en provenance du Tchad ;
- Les débouchés qui existent tant au marché intérieur qu'à celui extérieur pour des produits transformés en provenance du Tchad ;
- La place occupée par les ressortissants du pays dans les institutions sous-régionales et régionales de développement ;
- Le potentiel agricole qui permet une industrialisation optimale dans certaines filières ;
- Le potentiel du secteur de l'élevage peu valorisé dont la modernisation pourra avoir des effets d'entraînement dans tous les autres secteurs de l'économie ;
- La possibilité de développement du secteur des services non financiers aux entreprises qui offrent de nombreuses possibilités d'emplois aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et aux séniors expérimentés.

Les Faiblesses

- L'environnement des affaires peu favorable ;
- La déficience des cadres juridiques et judiciaires ;
- Le système fiscal instable et non approprié à l'environnement des affaires ;
- Les dysfonctionnements des institutions d'appui au secteur privé ;
- La faible implication du secteur privé dans la conception et l'opérationnalisation des politiques publiques ;
- La faiblesse des organisations patronales ;
- L'incohérence de certaines actions d'accompagnement de l'entrepreneuriat ;
- Le fonctionnement en isolation des structures en charge de l'accompagnement du secteur privé ;
- L'inopérationalité des cadres de concertation entre le secteur public et privé ;
- La faible implication du secteur bancaire et financier dans le financement du secteur privé ;
- Le niveau élevé du secteur informel et d'une absence de son encadrement ;
- L'obsolescence du système de formation technique et professionnelle ;
- Le faible niveau de sécurisation des titres de propriété ;
- La non maîtrise du potentiel réel du secteur minier ;
- La non prise en compte appropriée du genre dans les politiques publiques d'encadrement du secteur productif ;
- La non-consistance du secteur des services non financiers aux entreprises.

Les Menaces

- La remontée des cours du pétrole qui pourrait mettre en veille tous les engagements pris en faveur de la valorisation du secteur privé ;
- L'inertie de l'administration publique dans la prise des décisions primordiales ;
- La résistance de certains pans du secteur privé, notamment le secteur informel, à adhérer aux mutations proposées ;
- L'impossibilité pour l'Etat d'assurer dans les délais les engagements financiers qui sont de son ressort.

Source : Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé au Tchad, 2018, pp. 50-51

1.2. Les dispositifs d'appui aux entreprises

La loi 012/PR/2020 portant création de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) a été signée le 28 juillet 2020. La CNEF a pour mission d'assurer la représentation des intérêts spécifiques des femmes entrepreneures dans les divers secteurs d'activités économiques. A ce titre, elle est chargée de :

- Représenter et défendre les intérêts généraux de ses membres au niveau national et international ;
- Promouvoir l'autonomisation économique de la femme tchadienne et le développement de l'entrepreneuriat féminin au Tchad ;
- Renforcer et développer les capacités humaines, matérielles et technologiques des femmes entrepreneures ;
- Mettre en place les services d'appui financiers et non financiers aux femmes entrepreneures.

L'adoption en cours du Décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) rendra effective l'application de la loi susmentionnée en vue de booster le développement de l'entrepreneuriat féminin et affirmer la place à la femme entrepreneure tchadienne dans le monde des affaires. En attendant cette adoption, la CNEF évolue provisoirement au sein de la Chambre du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA).

En effet, la CCIAMA a pour mission d'œuvrer pour la promotion des entreprises et le développement du secteur privé en général. Elle est l'interface entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Instituée par la Loi N° 26/PR/94, la CCIAMA a pour attributions de : (i) donner aux pouvoirs publics, les avis et renseignements qui lui sont demandés sur les questions commerciales, industrielles, agropastorales, minières, artisanales et fiscales et sur les questions de main-d'œuvre et de réglementation du travail ; (ii) suggérer les moyens d'accroître la prospérité des différentes formes d'activités économiques et notamment du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et des mines ; (iii) tenir à disposition des professionnels et du public toutes les informations utiles et se charger de l'assistance technique de ses membres et ressortissants ; (iv) assurer l'exécution des travaux et admission des services nécessaires aux intérêts dont elle a la charge ; (v) établir ou de diffuser les statistiques commerciales de son ressort, étudier les conditions d'exportation et de placement des produits du Tchad, les meilleures conditions d'importation et les améliorations des rapports entre les promoteurs ainsi qu'entre les fournisseurs de services et les usagers. La CCIAMA dispose d'une Direction d'Appui aux Entreprises.

L'Agence Nationale des Investissements et des Exportations du Tchad (ANIE) est aussi une institution d'appui aux entreprises qui a pour but d'encourager, de promouvoir et de développer les investissements, dans les différents secteurs économiques et l'exportation des produits et services nationaux. Elle a pour mission de : (i) encourager et promouvoir les activités industrielles, commerciales et artisanales au Tchad ; (ii) apporter conseil et assistance technique intégrés aux promoteurs économiques dans la conception, la formulation, la réalisation et la gestion de leurs projets d'investissement et d'affaires conformément à la réglementation en vigueur ; (iii) informer, sensibiliser et encourager tous les opérateurs

économiques en collaboration avec la CCIAMA ; (iv) aider les entreprises à accroître la compétitivité de leurs produits sur le marché national et international ; (v) constituer et mettre à la disposition des investisseurs une banque de données sur les opportunités d'investissements et les informations techniques ; (vi) délivrer aux opérateurs économiques toutes les pièces administratives nécessaires à leurs activités, en liaison avec les départements ministériels et institutions concernés.

Par ailleurs, on dénombre une multitude de bailleurs de fonds et d'opérateurs qui interviennent dans le secteur privé en général. Sans entrer dans les détails, disons qu'on distingue deux grands types de bailleurs de fonds et d'opérateurs : d'une part, les bailleurs de fonds et les opérateurs nationaux (pouvoirs publics, ONG nationales et communautés locales) et d'autre part, les interventions extérieures (ONG internationales et partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux).

Concernant les pouvoirs publics, de nombreux départements ministériels – on en dénombre une vingtaine – ont pour mission d'appuyer le secteur privé (c'est notamment le cas de la Direction de la Promotion du Secteur Privé, la Direction Générale de l'Industrie, la Direction de l'Action Coopérative, la Direction Générale du Commerce, la Direction Générale des Mines et des Carrières, la Direction Générale du Domaine et du Patrimoine, la Direction Générale de la Formation Professionnelle, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, etc.). Toutefois, leur appui ne fait pas la distinction entre des entreprises appartenant à des femmes et celles appartenant à des hommes.

Par ailleurs, il existe une multitude d'institutions publiques permanentes d'appui au secteur privé parmi lesquelles l'Agence Nationale des Investissements et des Exportations du Tchad, le Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires, l'Office National pour la Promotion de l'Emploi, l'Office National d'Appui à la Jeunesse et aux Sports, l'Office National de Promotion du Tourisme, le Secrétariat Permanent de la Commission Technique chargée du Désengagement de l'Etat des Entreprises, le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle, l'Agence Nationale de Développement Rural, etc. Ces structures ont des moyens limités et leur offre ne cible pas non plus spécifiquement les femmes entrepreneurs.

Certains partenaires techniques et financiers (PTF) comme la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement accordent la priorité à une approche en termes de marché centrée sur le crédit et la mise sur pied d'institutions de financement relativement performantes. D'autres opérateurs et bailleurs de fonds (Union Européenne, Agence Française de développement, Coopération allemande, belge, suisse, etc.) développent des dispositifs d'appui associant crédit, suivi-conseil, formation et appui technologique, que ce soit directement, soit par l'intermédiaire des ONG.

D'autres PTF tels que le PNUD, l'ONU femmes, le FENU et l'UNFPA disposent de toute une gamme de mesures destinées à favoriser le développement du secteur privé, notamment les MPME, et/ou l'autonomisation des femmes (cas notamment du PNUD, de l'ONU femmes et de l'UNFPA). Les services offerts vont du financement des entreprises au renforcement des capacités institutionnelles. Plusieurs programmes, visant à instaurer un climat plus favorable

aux entreprises privées et à favoriser la création de structures de formation ainsi que l'émergence d'organisations professionnelles, sont par ailleurs testés.

Enfin, il existe de nombreuses ONG et associations nationales qui offrent aux femmes des espaces de réflexion d'échanges et de formation afin de les aider à s'orienter et cerner les valeurs de l'entrepreneuriat, ses défis et opportunités d'investissements. C'est le cas de l'Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad devenue une ONG (ONG FCCET). Structure faîtière des femmes commerçantes et chefs d'entreprises, l'AFCET³² vise, entre autres, à : (i) encourager et développer le commerce et l'entrepreneuriat féminin ; (ii) orienter, former et informer la femme commerçante et chef d'entreprise dans ses activités ; (iii) promouvoir l'image de la femme commerçante et Chef d'entreprise au Tchad et à l'étranger ; (iv) représenter la femme commerçante et Chef d'entreprise auprès des différentes institutions étatiques. Présente dans 23 provinces du Tchad, elle revendiquait, en 2018, environ 10000 femmes réparties dans 1250 organisations de base (groupements, groupements à vocation coopérative, coopératives). Les activités de ces membres concernent essentiellement le commerce, l'artisanat, l'agriculture, l'élevage et les services.

A côté des ONG et associations des femmes entrepreneures, certaines structures faîtières des femmes sont plutôt « généralistes » mais prennent en compte l'aspect entrepreneurial dans leurs objectifs et interventions. C'est le cas de la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF). Structure à vocation nationale, CELIAF³³ a pour objectifs de : (i) créer un espace d'échange et de réflexion pour les associations féminines ; (ii) faciliter l'accès à l'information relative aux appuis techniques, matériels et financiers ; (iii) favoriser les relations entre les associations et les organisations nationales et internationales ; (iv) aider à la réflexion sur les stratégies de développement au féminin ; (v) assurer la représentation des associations, des membres et de défendre leurs intérêts ; et (vi) promouvoir/soutenir les activités économiques des femmes. En 2018, le CELIAF regroupait plus de 1200 associations et groupements féminins et comptait plus 50000 membres réparties sur l'étendue du territoire national.

1.3. Caractéristiques des entreprises détenues par les femmes

Les données collectées sur le terrain, notamment celles de l'enquête auprès des femmes entrepreneures ne permettent pas de faire une analyse rigoureuse des caractéristiques des entreprises appartenant à des femmes. On apprend cependant de l'enquête que les entreprises et commerces appartenant à des femmes forment un univers diversifié. Leurs potentialités d'émergence, de croissance et de développement sont logiquement déterminées par les fluctuations de l'économie nationale, les filières dans lesquelles elles interviennent et les segments de marché sur lesquels elles sont en concurrence. Les entreprises appartenant à des femmes partagent toutefois les quatre (4) principales caractéristiques suivantes :

- ***Des entreprises coopératives, individuelles ou familiales*** : Il ressort de l'enquête que la plupart des entreprises appartenant à des femmes sont des unités coopératives, individuelles ou familiales. L'artisanat et le maraîchage sont dominés par les entreprises

³². L'AFCET a été mise sur pied en 1995. Elle est affiliée à l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Monde (AFCM).

³³. La CELIAF a été créée en novembre 1996.

coopératives, tandis que les secteurs du petit commerce et de la transformation des produits locaux sont en grande partie constituées d'entreprises individuelles ou commerciales. Il est important de noter que si les femmes se trouvent dans la culture maraîchère, l'artisanat, le petit commerce (vente de poissons, de viande, de légumes, etc.) et la transformation des produits locaux, cependant elles opèrent rarement dans les entreprises traditionnelles dominées par les hommes, comme la construction ou la menuiserie.

Encadré 5 : Le secteur privé au Tchad

Le secteur privé du Tchad est dans un état embryonnaire. Ses performances ne sont pas à la hauteur des atouts dont dispose le pays. Ce qui est très préjudiciable au développement du Tchad qui pourtant s'est résolument orienté – depuis presque trois décennies – vers le paradigme de l'économie libérale qui fait du secteur privé le moteur de développement. Un développement qui se veut vertueux, durable, inclusif avec le maximum d'impact sur la réduction de la pauvreté.

La contribution du secteur privé à la création de la richesse est très faible. Il y a lieu d'affirmer que cette contribution n'a pas significativement évolué depuis les années de l'indépendance. La structure du secteur privé constitué de 30761 unités économiques (INSEED, 2014) dont près de la moitié est localisée dans la ville capitale N'Djaména. D'autres indicateurs tels que le pourcentage des entreprises individuelles (97,9%), le pourcentage des entreprises commerciales (76,2%), le pourcentage des chefs d'entreprise femmes (3%), et le pourcentage des chefs d'entreprises sans diplôme (70%) sont évocateurs du niveau élevé d'efforts qu'il y a à entreprendre de la part de toutes les parties prenantes pour amener le secteur privé tchadien à jouer le rôle qui doit être le sien et qu'il n'a jamais joué.

Source : Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé au Tchad, 2018, p. 12

- ***Des femmes entrepreneures majoritairement analphabètes et des qualifications acquises sur le tas :*** Les femmes entrepreneures ayant reçu une formation professionnelle en dehors de l'apprentissage sur le tas sont peu nombreuses. Celles qui ont fréquenté l'école primaire ou secondaire ont un niveau universitaire ou ont été alphabétisées en langue nationale constituent une minorité. Cela signifie que la majorité d'entre elles ne savent ni lire, ni écrire.
- ***Une faible accumulation financière :*** Les entretiens avec les femmes entrepreneures révèlent une faible capitalisation financière dans l'entreprise/commerce et la part prépondérante de l'autofinancement dans le démarrage d'une entreprise ou d'un commerce. L'épargne personnelle est la source la plus importante tant des investissements initiaux que des investissements additionnels. L'épargne personnelle est complétée par les apports des membres de la famille proche ou de la famille élargie. Quant à l'emprunt bancaire et aux contributions des services gouvernementaux, ils sont quasi inexistantes.
- ***Des activités de production à faible valeur ajoutée :*** Les femmes entrepreneures sont fortement présentes dans les filières de production à faible valeur ajoutée tels que le petit commerce et les activités de transformation alimentaire. Aussi, elles gagnent moins et leur chiffre d'affaires est plus réduit. En somme, elles réussissent plus difficilement. Elles affirment cependant que les revenus qu'elles tirent de leurs activités leur permettent de contribuer au budget familial, voire de subvenir aux besoins essentiels du ménage.

CHAPITRE 2 : ANALYSE DU SECTEUR DE L'ENTREPREURIAT FEMININ

Ce chapitre décrit les contraintes qui entravent le développement des activités des femmes entrepreneures, les forces du secteur et les menaces qui pèsent sur son développement, les opportunités pour le développement du secteur ainsi que les difficultés auxquelles font face les créatrices d'entreprises et les femmes dirigeantes afin de mieux appréhender les besoins des femmes entrepreneures et identifier les possibles réponses en matière de politiques publiques.

2.1. Contraintes au développement du secteur de l'entrepreneuriat féminin

Les entreprises détenues par des femmes forment un univers diversifié. Leurs potentialités d'émergence, de croissance et de développement sont toutes logiquement déterminées par les fluctuations de l'économie nationale et les secteurs dans lesquels elles interviennent. Cependant, quelle que soit le secteur des femmes entrepreneurs, quelle que soit la nature de leur activité, il y a des contraintes qu'elles partagent avec leurs homologues masculins.

2.1.1. Contraintes communes à tous les entrepreneurs

Comme on peut l'observer au tableau 1, l'ensemble des contraintes communes auxquelles les entrepreneurs tchadiens, hommes et femmes, font face peuvent être regroupées en deux catégories distinctes : (i) les contraintes liées à l'environnement politique, institutionnel, fiscal, légal et réglementaire et (ii) les contraintes d'ordre économique.

Un climat des affaires peu attractif : Le climat du développement de l'entreprise privée au Tchad a été pendant longtemps très défavorable. Bien qu'on ait parlé ces dernières années de la nécessité de développer le secteur privé pour dynamiser l'économie, le climat général des affaires demeure peu attractif. On a vu précédemment que, dans l'ensemble, la situation macro-économique s'est améliorée sur une bonne partie des deux dernières décennies. Le Produit Intérieur Brut (PIB), par exemple, a connu une croissance exceptionnelle au cours des années 2000. Cela n'a cependant pas été suffisant pour réduire significativement l'incidence de la pauvreté. Aussi, beaucoup de tchadiens n'ont toujours pas les moyens d'épargner et/ou d'investir. Parallèlement, la réduction du pouvoir d'achat des populations a entraîné la contraction des activités, les activités commerciales en particulier. De plus, en dépit de l'adhésion à l'OHADA, l'environnement des affaires demeure peu favorable. Le Tchad a été classé 182^e rang sur 190 pays classés) à l'édition 2020 du rapport « *Doing business* » de la Banque Mondiale.

Un cadre fiscal rigide : La politique fiscale est très souvent citée par les acteurs rencontrés dans le cadre de la mission d'appui à la formulation de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF) comme étant défavorable au développement des entreprises et plus singulièrement aux MPME. Ainsi les opérateurs du secteur informel et donc une grande partie des micro et petites entreprises, sont soumis depuis janvier 1993 à la Contribution du Secteur Informel (CSI) en fonction de leur chiffre d'affaires. Les systèmes d'imposition (CSI) et de taxation (patente et TVA) sont relativement complexes et

incompréhensibles pour la majorité des MPME. De plus, les changements et les ajustements fiscaux sont fréquents et appliqués sans concertation avec les entreprises assujetties.

Tableau 1 : Matrice des contraintes au développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat féminin

Contraintes au développement des activités citées par les femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises	Contraintes au développement du secteur privé reprises dans la SNDSP
La difficulté d'accéder au financement	L'environnement des affaires peu favorable
La difficulté d'écouler la production	La déficience des cadres juridiques et judiciaires
Le faible accès à l'électricité	Le système fiscal instable et non approprié à l'environnement des affaires
La difficulté d'accès à l'information, aux marchés publics, au marché international ainsi qu'aux textes juridiques et aux lois de Finances	Les dysfonctionnements des institutions d'appui au secteur privé
La difficulté d'accès aux textes juridiques et aux lois de Finances	La faible implication du secteur privé dans la conception et l'opérationnalisation des politiques publiques
Le coût élevé des produits intermédiaires	La faiblesse des organisations patronales
Le manque de possibilité de formation	L'incohérence de certaines actions d'accompagnement de l'entrepreneuriat
La concurrence et la saturation du marché	Le fonctionnement en isolation des structures en charge de l'accompagnement du secteur privé ;
L'inadéquation du cadre politique, institutionnel, fiscal et réglementaire	L'inopérationalité des cadres de concertation entre le secteur public et privé ;
Les insuffisances du cadre économique	La faible implication du secteur bancaire et financier dans le financement du secteur privé
Les faiblesses des associations des femmes et l'absence de collaboration entre elles	L'obsolescence du système de formation technique et professionnelle
L'analphabétisme	La non maîtrise du potentiel réel du secteur minier
Les difficultés à s'associer	La non prise en compte appropriée du genre dans les politiques publiques d'encadrement du secteur productif
L'absence de soutien des pouvoirs publics	La non consistance du secteur des services non financiers aux entreprises.
L'absence de dispositifs de prévention des risques adaptés	Le niveau élevé du secteur informel et l'absence d'encadrement
Les pratiques coutumières en vigueur dans le pays et les pesanteurs socioculturelles	La non consistance du secteur des services non financiers aux entreprises.
L'insuffisance des revenus	
Le poids des dépenses sociales et le manque de pérennité des activités	

Source : Tableau établi sur la base des résultats des entretiens et de la SNDSP 2018-2021

Les MPME utilisatrices d'intrants importés souffrent en outre d'une discrimination à travers les tarifs douaniers en vigueur qui leur font supporter des droits plus élevés que les grandes entreprises. En effet, la classification des biens d'équipements et de certaines matières premières qu'utilisent les micro et petites entreprises pour la production de biens de consommation durables sont en fait des produits à taxe élevés. On peut citer le cas des pièces de rechange et des outils qui sont véritablement des biens de première nécessité et des moyens de production essentiels pour les MPME.

Les formalités de constitution et les procédures à accomplir pour exercer légalement une activité ou pour obtenir les avantages du code des investissements sont peu propices au développement des MPME. Toutefois, la mise en place d'un guichet unique à l'Agence

Nationale des Investissements et des Exportation (ANIE) représente une avancée en termes de simplification des procédures et de réduction des coûts.

Les procédures de sollicitation de marchés publics ainsi que la réglementation de ceux-ci excluent d'office les MPME. La complexité des formalités et procédures (attestations de la Direction des Impôts, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, etc.), le coût d'obtention de l'agrément, les conditions financières et techniques requises pour répondre aux appels d'offre publics et les longs délais de paiement sont autant de facteurs dissuasifs pour les MPEM. En effet, celles-ci ne disposent pas de fonds de roulement suffisants pour entreprendre les formalités d'accès à ces marchés, ni pour continuer à fonctionner en attendant de recevoir les paiements de l'Etat. Il faut toutefois reconnaître que beaucoup de micro-entreprises ne sont tout simplement pas en mesure d'exécuter des commandes publiques de manière satisfaisante.

Un cadre légal et réglementaire inadapté : L'environnement légal et réglementaire est également cité par les acteurs rencontrés comme étant un obstacle majeur au développement du secteur privé au Tchad. On a vu précédemment que des outils législatifs et réglementaires ainsi que les règles encadrant le quotidien de l'entreprise (Loi instituant la Charte des investissements de la République du Tchad, règles de création de l'entreprise au Tchad, etc.) ont été mis en place. Mais ils font toutefois l'objet de nombreuses critiques, y compris de la part des femmes entrepreneures interviewées. Ils ne tiendraient pas suffisamment compte des besoins et des réalités du secteur. Pire encore, compte tenu des lourdeurs administratives du système judiciaire, des procédures et des coûts liés à ces procédures, les banques commerciales et les institutions de microfinance font rarement appel à ce cadre légal pour la résolution des litiges avec les clients MPME. Quand elles ont un litige avec un client MPME, elles préfèrent le résoudre à l'amiable (par exemple négocier un échéancier avec le client), que de faire appel aux institutions légales du pays. Cela constitue un handicap pour le développement de leurs activités et explique en partie la réticence des établissements financiers à prêter aux MPME.

Le difficile accès au financement bancaire : Concernant le financement bancaire, il est de notoriété publique que les MPME réussissent difficilement à obtenir un prêt pour financer leurs investissements ou leurs fonds de roulement. Deux critiques principales sont adressées aux établissements bancaires : les conditions trop rigides et les procédures administratives longues et compliquées. Cela dit, cette situation procède aussi d'un choix délibéré des banques elles-mêmes. En dépit de leur surliquidité structurelle, les banques n'ont pas une réelle stratégie de prospection commerciale, se cantonnent presque exclusivement aux besoins de financement des grandes entreprises de production et des sociétés d'import-export. Autrement dit, les banques commerciales sont inaccessibles à la plupart des MPME étant donné que les montants relativement faibles des crédits qu'ils sollicitent sont généralement jugés trop peu rentables. De plus, les emprunteurs sont confrontés à des coûts de transaction tels (déplacements, attentes, frais administratifs, etc.), que le coût réel de leur crédit devient prohibitif. En résumé, les banques commerciales s'intéressent très peu au secteur des MPME. Elles considèrent les prêts aux MPME comme des prêts peu rentables (petits montants chers à distribuer et à récupérer) et à hauts risques (risques économiques, « mauvaise volonté » des petits entrepreneurs à rembourser, etc.).

A côté des banques commerciales, il existe plusieurs institutions de microfinance (IMF) au Tchad. Elles s'adressent prioritairement aux populations exclues du secteur bancaire classique et appliquent à leurs prêts des taux d'intérêt débiteurs nettement inférieurs aux ceux des institutions bancaires classiques. Il apparaît, cependant, que le rôle des IMF dans le financement des besoins d'investissements et des besoins de fonds de roulement des entrepreneurs est réduit, faute de capacité financière suffisante et de ressources longues.

Enfin, l'offre des prêteurs informels intéresse la majorité des petits producteurs, y compris les MPME, sur une base permanente. Cependant, ils appliquent des taux d'intérêt élevés, voire parfois prohibitifs. De plus, leur faible capacité financière ne leur permet guère de financer des besoins d'investissement de montants significatifs sur une grande base.

Les difficultés d'approvisionnement en produits intermédiaires : L'enclavement du pays, la mauvaise qualité des infrastructures, ainsi que l'inorganisation des circuits de commercialisation rendent complexes les opérations d'approvisionnement en produits importés et même des produits locaux. Cela contribue à accroître les coûts de production des entreprises et donc à réduire leur compétitivité. Ainsi par exemple, la majorité des femmes entrepreneures interrogées trouvent effectivement trop chères les matières premières et les équipements. Quant aux importations directes, elles connaissent très souvent des irrégularités d'acheminement, tandis que les approvisionnements locaux sont perturbés par les difficultés de transport routier intérieur. De plus, les problèmes d'alimentation chroniques (faible connectivité, fréquentes coupures de courant, coûts élevés, etc.) entravent le développement de la production et des ventes. A ce propos, il est important de noter que le Tchad a le taux d'accès à l'électricité le plus faible (après la République Centrafricaine) en Afrique centrale.³⁴

2.1.2. Contraintes spécifiques aux femmes entrepreneures

Les femmes entrepreneures ont des opinions variées sur les contraintes spécifiques qui entravent le développement de leurs activités. Les contraintes spécifiques suivantes sont citées à maintes reprises : l'analphabétisme, le manque de compétences en gestion, l'absence de possibilités de formation, la charge familiale, les difficultés à s'associer, les pesanteurs sociologiques, culturelles et religieuses, etc.

L'analphabétisme : L'écrasante majorité des femmes entrepreneures interrogées sont analphabètes en français – pour rappel, le taux d'analphabétisme chez les femmes, estimé à 83,4% en 2011, est beaucoup plus élevé que chez les hommes (61%)³⁵ – Ceci a évidemment un impact très important sur leur aptitude à gérer des entreprises/commerces. Non seulement elles n'ont pas des compétences pour gérer efficacement leurs activités, mais en plus elles n'ont pas des connaissances et des perspectives de développement des secteurs dans lesquels elles interviennent. En outre, elles sont incapables de saisir les opportunités qui se présentent à elles. Ainsi par exemple, les femmes entrepreneures connaissent mal les procédures formalités et les procédures de sollicitation de marchés publics et sont incapables de les maîtriser, car trop longues et complexes. Résultat, elles sont exclues de ces marchés. Il y a aussi que leurs activités génèrent moins de revenus que celles des hommes entrepreneurs et

³⁴. IEA, 2019

³⁵. Rapport ECOSIT3

partant ne disposent pas de fonds de roulement suffisants pour entreprendre les formalités d'accès à ces marchés.

A ce propos, l'étude de la Banque Mondiale³⁶ révèle que les femmes tchadiennes sont moins susceptibles d'exercer dans le secteur formel et d'avoir une activité rémunérée. Elles ne bénéficient pas des mêmes opportunités professionnelles que les hommes, ou lorsque c'est le cas, elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel. Les femmes sont par conséquent moins productives et gagnent moins que les hommes. Cette situation creuse l'écart entre les sexes en matière de revenus et de productivité, réduisant d'autant leur capacité de négocier et de se faire entendre pour valoriser leur travail productif.

Des entreprises et commerces informelles : Il ressort des résultats des entretiens et de l'enquête que la plupart des entreprises et commerces détenues par des femmes évoluent plutôt dans le secteur informel que dans le secteur formel. En effet, seules 4,9% des entreprises formelles sont dirigées par des femmes et 85% des femmes qui entreprennent sont dans l'informel³⁷. Cette situation présente un double inconvénient. Tout d'abord, parce que leurs activités sont informelles, les femmes entrepreneures, ont plus de difficulté à accéder au crédit (quelques femmes entrepreneures enquêtées ont bien approché une banque ou une institution de microfinance (IMF) et aucune d'elles n'a réussi à obtenir un prêt pour financer ses investissements ou pour ses fonds de roulement, notamment parce qu'elles exercent, pour la plupart, dans l'informel, mais aussi parce qu'elles ne disposent pas de garanties suffisantes). Ensuite, les femmes entrepreneures ne disposent pas de récépissé de registre de commerce, elles ne peuvent pas entreprendre les formalités d'accès aux marchés publics.

Le manque de possibilités de formation : La majorité des femmes entrepreneures interviewées ont mentionné le manque de formation initiale ou complémentaire comme l'un des problèmes majeurs qui entravent le développement de leurs activités. Beaucoup d'entre elles avouent ne pas savoir comment augmenter leur production et leurs ventes. Pouvoir se former contribuerait, soutiennent-elles, à résoudre ces problèmes.

Concernant le problème de formation, il faut reconnaître que les filières existantes sont peu nombreuses et fortement concentrées sur les grandes villes. La formation professionnelle au Tchad est dispensée à travers quelques écoles secondaires et supérieures d'enseignement technique et centres de formation professionnelle. Les femmes entrepreneures et plus largement les micro et petits entrepreneurs sont exclus de ces types de formation. Ils sont trop coûteux, longs et inadaptés à leur réalité : ils ne sont pas assez pratiques, n'évoluent guère pour refléter l'évolution des réalités du marché ou celles des techniques et ne mettent pas l'accent sur la satisfaction des besoins du marché sur l'identification de créneaux porteurs.

Il y a aussi la formation sur le tas. Elle est souvent la seule véritablement accessible mais par définition elle convient moins pour l'acquisition de savoir-faire dans les métiers nouveaux. En outre, là où elle existe, elle est trop souvent détournée de sa vraie fonction et les patrons masquent véritablement sous ce vocable l'emploi d'une main-d'œuvre sous-payée. Les

³⁶ Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

³⁷ Rapport de la rencontre d'échanges avec les opérateurs économiques organisée par l'Agence nationale des investissements et des exportations (ANIE), Tchad Infos du 4 mars 2022.

apprentis bénéficiaires qui souvent, sont illettrés, n'arrivent généralement au mieux qu'à imiter ce que fait le patron sur base de la même technologie.

L'absence de débouchés : Les femmes entrepreneures affirment avoir des difficultés manifestes pour écouler régulièrement leurs produits. L'analyse montre que ces difficultés résultent du faible niveau de la demande solvable, de la saturation du marché et de l'absence de fonds de roulement, car les femmes entrepreneures interrogées disent que les marges bénéficiaires ont chuté à cause de forte baisse des activités, de la concurrence et de la baisse du pouvoir d'achat des populations à faible revenus, principal client des femmes entrepreneures (il ressort des entretiens que très peu de femmes ont augmenté sensiblement leurs ventes au cours des dernières années ; que dans la plupart des cas, les ventes sont restées stables ou ont régressé). Les besoins en fonds de roulement des entreprises se seraient par ailleurs considérablement accrus.

Les femmes entrepreneures se révèlent incapables de bien comprendre les besoins réels (dans l'espace et dans le temps) de leurs clients et canaliser leurs produits vers les marchés porteurs. Ceci est dû en partie au manque de compétences et de professionnalisme. Toujours est-il que cette perspective restreinte les oblige à essayer d'imiter les activités qui les entourent en se préoccupant peu de la saturation du marché. Cela est particulièrement manifeste dans le petit commerce.

En outre, une grande partie des femmes entrepreneures sont incapables de fabriquer des produits de qualité. Cette situation s'explique dans une certaine mesure par le manque de compétences et le recours à des technologies rudimentaires. Bien entendu, c'est par souci de minimiser les coûts d'investissement que les femmes entrepreneures optent généralement pour de telles technologies. De tels choix correspondent à leur capacité d'investissement mais ils conduisent souvent à des solutions peu satisfaisantes et ne permettent pas d'atteindre des niveaux élevés de productivité, ni d'atteindre une qualité susceptible de soutenir la concurrence des importations.

A la question de savoir s'il y a trop de concurrence, l'écrasante majorité des femmes entrepreneures trouvent qu'il y a trop d'entreprises et de commerce dans leur secteur. Certaines d'entre elles répondent que c'est surtout le secteur des moyennes et grandes entreprises qui leur fait concurrence.

L'absence de mécanismes de prévention des risques et de sécurité sociale adaptés : La plupart des femmes entrepreneures/commerçantes s'efforcent d'articuler le budget de la famille et le budget de l'entreprise/commerce pour limiter les risques auxquels elles font face. Mais si l'articulation entre le budget de la famille et le budget de l'entreprise/commerce permet réduire les risques, elle ne permet pas de les prévenir. D'autres femmes entrepreneures/commerçantes constituent une épargne et/ou comptent sur le soutien financier ou matériel des parents et amis. Mais cela ne leur permet pas non plus de faire face à des risques majeurs que sont la rupture d'approvisionnement en produits intermédiaires, la faillite, la maladie, le décès ou la famine. En outre, il existe des formes traditionnelles d'entraide et de solidarité et celles-ci constituent des valeurs cardinales dans la plupart des communautés urbaines et villageoises. Mais ces formes traditionnelles de prévention des risques ont malheureusement leurs limites (coût élevé de placements multiples et variés, difficulté de

réponse des rouages de solidarité sollicités à l'extrême, etc.). A côté des réseaux sociaux traditionnels existent des systèmes de prévention (caisses d'entraide et de solidarité, mutuelles de santé, mutuelles des femmes, etc.) obéissant à des règles précises (cotisations régulières permettant la constitution d'une épargne de prévoyance collective, cotisations plus ponctuelles en fonction des événements heureux ou malheureux survenant dans la vie des membres ou enfin de tontines à vocation commerciale ou sociale). Mais ces réseaux sociaux présentent aussi des limites. Elles ne prennent pas en compte les besoins d'assurance (l'assurance contre la rupture d'approvisionnement en produits intermédiaires ou la faillite des MPME, en particulier) ou de protection sociale du micro et petit entrepreneur et de ses employés.

L'absence d'une plateforme unique pour la promotion du secteur et sa défense : Il existe beaucoup d'ONG et associations nationales des femmes dont certaines se sont spécialisées dans l'appui aux femmes entrepreneures. Mais le problème avec ces ONG et associations, c'est qu'il n'existe pas une véritable plate-forme unique solide de représentation, de défense et de de la profession pouvant se présenter comme l'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des partenaires au développement et agissant comme partenaire privilégié dans la prise de toute décision majeure concernant le secteur. En outre, la plupart d'entre elles connaissent de sérieux problèmes de fonctionnement, de gestion et de gouvernance et de financement qui menacent leur existence ; sans oublier l'insuffisance des moyens financiers pour la réalisation de leurs activités.

Le poids des normes sociales, culturelles et religieuses : La plupart des femmes entrepreneures interrogées citent les responsabilités familiales extrêmement lourdes qui leur incombent (la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale, par exemple) et surtout les normes culturelles, sociales et religieuses bien enracinées réussissent à tenir les femmes confinées aux champs et au foyer. Les femmes entrepreneures enquêtées ressentent encore ces préjugés culturels, sociaux et religieux. Bon nombre de femmes mariées font mention de la persistance de la résistance des hommes à ce que leurs épouses créent leur propre entreprise ou tout simplement travaillent hors du foyer familial. Par exemple, selon certaines femmes, il n'y a pas longtemps encore, et bien qu'aucune loi ne l'exige, de nombreuses banques n'octroyaient pas de prêt à une femme sans la signature de son mari, même si celle-ci était en mesure de fournir personnellement la caution nécessaire.

Ces traditions sociales, culturelles et religieuses ont évidemment des effets sur les activités des femmes. Cependant, reconnaissent les femmes entrepreneures et commerçantes, des changements se produisent, même si le processus est lent. Suite à l'évolution sociale, à l'urbanisation et face à la nécessité économique, mais également en raison de l'intérêt porté par le Gouvernement et les partenaires au développement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, de plus en plus de femmes se lancent dans le privé.

Encadré 6 : Les conséquences des inégalités de genre et des abus de pouvoir sur les processus de changement sociaux au Tchad

La discrimination à l'égard du statut des filles et le déni d'opportunité pour leur épanouissement dès leur plus jeune âge, engendre une chaîne de conséquence néfaste au développement du capital humain, social, économique et politique des filles, des femmes et de leurs enfants. Non seulement de très nombreuses localités n'ont pas d'écoles mais lorsqu'il y en a, les filles n'ont pas l'opportunité d'achever le cycle primaire ou de continuer vers le secondaire si elles ont déjà leurs règles... Les raisons avancées pour expliquer que les filles ne vont pas à l'école alors que les garçons y vont, incluent le risque pour les filles de se faire agresser, violées ou attaquées par les animaux sauvages ou des chiens. Les témoignages indiquent que les filles sont mariées généralement après le CM2 et ne poursuivent donc pas leur scolarité, ce qui nuit au processus d'apprentissage individuel mais aussi à l'apprentissage collectif puisque les écoles, et plus tard les universités ou les centres de formations, ainsi que toutes les institutions qui nécessitent une éducation formelle, sont privées de la participation et de la contribution des femmes.

Le fait que les femmes ne puissent pas se rendre à un centre de santé sans l'accord de leur mari, et sans les moyens financiers pour payer le trajet et les frais médicaux, est au détriment de leur santé et le capital humain de toute la famille. La majorité des femmes ne prend pas de décisions sur leur propre santé, y compris sur leur santé sexuelle et maternelle, ce qui, couplé à un manque de connaissance sur leurs droits reproductifs, sur le planning familial et sur les risques des grossesses précoces, engendrent des risques pour leur survie, leur bien-être et celui de leurs enfants...

Le manque de connaissance et d'accès à l'information, combiné aux inégalités en matière de prise de décision entre les hommes et les femmes, entravent l'accès et le maintien des moyens d'existence. La gestion des ressources productives par la femme est limitée par l'accès inégal à la terre et au droit foncier, quand bien même, le droit légal et religieux autorise les femmes à hériter de la terre de leurs parents, d'en jouir, de la louer ou de la vendre. Les normes sociales discriminantes sont problématiques pour le développement, car ils empêchent les femmes d'accéder à des opportunités de manière équitable.

Un des impacts majeurs des relations inégales de pouvoir entre époux est la difficulté, voir l'impossibilité pour les femmes de décider comment gérer les ressources du ménage en l'absence de leur mari lorsque celui-ci est parti migrer à la recherche de revenus alternatifs. Cette situation qui affecte une grande partie des ménages ruraux en raison de l'ampleur des migrations, a un impact négatif sur les processus de planification flexible et collectifs entre époux. Le divorce est une pratique avancée par certaines femmes pour s'adapter aux difficultés engendrées par ce manque de pouvoir décisionnel. Cependant, c'est une solution difficile à concevoir et à mettre en œuvre à causes des normes sociales qui perçoivent les femmes divorcées de manière négatives et de l'attitude des parents qui obligent leur fille à rester mariée.

Les inégalités de prise de décision au niveau communautaire et la discrimination à l'égard des femmes, en particulier les jeunes femmes, mais aussi des personnes dont l'ethnie est associée à des castes dites inférieures, est un frein au processus de gouvernance équitable, responsable et redevable. Les instances institutionnelles sont dominées par les hommes à tous les niveaux et les pratiques lucratives des chefs coutumiers qui exigent des cotisations pour s'impliquer dans la résolution des conflits familiaux et villageois, n'encourage pas les groupes marginalisés à faire entendre leur voix ou à demander justice pour la violation de leurs droits...

Source : "6 réalités sur les inégalités entre hommes et femmes dans le monde rural au Tchad", Oxfam et al. (2013), pp. 5-7.

2.2. Principales forces du secteur de l'entrepreneuriat féminin

Comme on peut l'observer dans le tableau ci-après, les principales forces du secteur de l'entrepreneuriat féminin au Tchad sont : l'existence d'une dynamique entrepreneuriale importante des femmes, la prise de conscience des pouvoirs de l'importance de l'entrepreneuriat des femmes et l'existence de règles régissant l'activité entrepreneuriale et d'un cadre de référence national de développement.

2.2.1. Une dynamique entrepreneuriale féminine importante

Les femmes tchadiennes ont une longue tradition entrepreneuriale et elles sont plus susceptibles de devenir entrepreneures que les hommes. Comme nous l'avons vu, elles

interviennent dans des filières de production qui correspondent à des défis majeurs pour les populations : maraîchage, artisanat, pêche, petit commerce, etc.

2.2.2. Une prise de conscience de l'importance du secteur

Le Gouvernement tchadien est conscient de l'importance du secteur privé et de la nécessité de soutenir ce secteur et de lui faire jouer un rôle important dans la plupart des stratégies, politiques et plans nationaux de développement, notamment le PND. Par ailleurs, le Gouvernement, à travers le Ministère du Commerce et de l'Industrie, s'est engagé dans un processus de soutien du secteur de l'entrepreneuriat féminin, notamment en créant en 2020 de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin et en élaborant une SNEF.

2.2.3. Un secteur qui dispose déjà d'un certain niveau de réglementation

Malgré ses insuffisances, le cadre légal et réglementaire existant a contribué à améliorer la performance globale du secteur, tout au moins le fonctionnement des groupements et des mouvements associatifs.

2.2.4. L'existence d'un cadre de référence national de développement (PND) et d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP)

Le Plan National de Développement (PND) a consacré le secteur privé en tant que secteur prioritaire ; sans oublier la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé qui vise, entre autres, à soutenir les opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes.

Tableau 2 : Analyse SWOT du secteur

<p>1) Les forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique entrepreneuriale locale importante : longue tradition entrepreneuriale, mise en place par les femmes des systèmes de survie, - Une volonté politique affirmée de soutenir le secteur privé, y compris l'entrepreneuriat féminin, - L'existence d'un cadre de référence national en matière de développement (PND), - L'existence des structures institutionnelles d'appui au secteur privé, - La création en 2020 de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) par la Loi 012/PR/2020, - Un secteur disposant déjà d'un certain niveau de réglementation, - L'existence de plusieurs ONG et associations nationales des femmes entrepreneures/commerçantes et cheffes d'entreprises. 	<p>2) Les faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque de données fiables sur l'importance du secteur privé, - L'absence d'une structure institutionnelle spécialisée de promotion de l'entrepreneuriat féminin, - L'absence d'information et de sensibilisation des femmes sur les textes juridiques concernant la création d'entreprise et sur les formalités et procédures de sollicitation de marchés publics, - L'inadéquation du régime fiscal et du légal et réglementaire aux conditions du secteur, - La faible implication du secteur bancaire et l'absence d'opérateurs financiers spécialisés dans le financement de l'entrepreneuriat financier, - La faible qualité des produits finis des entreprises des femmes et problème d'accès à l'énergie, - La faiblesse des capacités des ONG et associations nationales des femmes, - La non adoption du décret d'application de la loi portant création de la CNEF.
<p>3) Les opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une économie informelle dynamique, - Un potentiel agricole, pastoral et minier peu valorisé, - Le regain d'intérêt de la part des partenaires au développement (un secteur attirant des investisseurs). 	<p>4) Les risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les soubresauts politico-militaires et le risque de reprise des hostilités, - La faible capacité financière des structures institutionnelles d'appui au secteur privé et le faible déploiement territorial de ces structures, - La baisse du prix du pétrole qui pourrait affecter la capacité redistributive de l'Etat.

Source : auteurs

2.3. Opportunités pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes

2.3.1. Une économie informelle dynamique

La situation socio-économique fortement dégradée a paradoxalement eu des effets négatifs mais aussi des effets positifs sur l'émergence et le développement du secteur de l'entrepreneuriat féminin. En effet, le secteur informel se développe, de petites activités génératrices de revenus se créent et les populations innovent dans des mécanismes endogènes de revitalisation de l'économie locale. Tout cela induit un développement du tissu de micro, petites et moyennes entreprises formelles et informelles, notamment dans les villes sans ou avec l'appui de l'Etat.

2.3.2. L'existence de filières de production prometteuses en termes d'investissement

L'analyse met en lumière plusieurs filières à forte valeur ajoutée et donc prometteuses en termes d'investissement. Il s'agit, entre autres, de l'élevage de la volaille et des petits ruminants, des cultures maraîchères et céréalières, des mines, de l'agro-industrie, des filières « textile et confection » et « cuir et peaux ». Les industries extractives par exemple sont un secteur et un marché, certes dominés par les grandes entreprises, mais porteurs pour créer des MPME sous-traitantes.

2.3.3. Un secteur attirant de plus en plus de partenaires au développement

Un nombre croissant de partenaires bilatéraux et multilatéraux manifestent un intérêt réel pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au Tchad par le développement d'activités génératrices de revenus. Ces partenaires apportent de plus en plus leur appui aux structures institutionnelles de promotion du secteur privé sous forme d'assistance technique et financière, mais aussi conçoivent et mettent en œuvre des projets et programmes pour accroître l'autonomisation des femmes. Avec le retour de la stabilité politique et économique, on peut pronostiquer un accroissement des investissements dans le secteur dans les années à venir.

2.4. Menaces pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes

Les principales menaces pour le développement du secteur sont liées à l'environnement politique, économique, institutionnel et social. Parmi ces menaces on peut citer :

- Les soubresauts politico-militaires et le risque de reprise des hostilités fait redouter une menace sur la paix et la sécurité, condition première de tout développement économique.
- La faible capacité financière des structures institutionnelles d'appui au secteur privé et le faible déploiement territorial de ces structures pourraient également entraver le développement du secteur dans les villes et en milieu rural.
- La baisse du prix du pétrole qui pourrait affecter la capacité redistributive de l'Etat.

2.5. Difficultés auxquelles font face les créatrices d'entreprises et les femmes cheffes d'entreprises

Interrogées sur les obstacles et difficultés à la création d'entreprise, les femmes créatrices d'entreprises et chefs d'entreprises ont évoqué pêle-mêle la difficulté de trouver une structure d'accompagnement, les difficultés administratives, l'absence de dispositifs d'aides à la

création d'entreprise, l'insuffisance des moyens et le difficile accès aux financements, et la longueur et le coût du processus de formalisation.

2.5.1. L'absence de dispositifs d'accompagnement ciblant exclusivement les femmes entrepreneures

Selon les femmes créatrices d'entreprises interrogées, il n'existe pas de cadre qui explique à un porteur de projet comment il doit s'organiser pour monter un projet de création d'entreprise (par exemple qui dresse une liste complète de tous les dispositifs fiscaux, financiers et sociaux auxquels un porteur de projet peut prétendre) ni de structures d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise (le montage du projet, y compris la réalisation des études de faisabilité et des prévisions financières et comptables ; l'élaboration des plans d'affaires ; la recherche de financements ; etc.). Le porteur de projet de création d'entreprise se retrouve donc souvent seul dans la préparation de son projet. Notons toutefois que des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets existe au niveau de l'ANIE et de la CCIAMA mais ils ne sont pas destinés uniquement qu'aux femmes.

2.5.2. La faible capacité financière et la difficulté d'accéder au financement

Les femmes interrogées disent également que les porteurs de projet de création d'entreprise sont confrontés à l'insuffisance des moyens et la difficulté d'accéder aux financements bancaires. En dehors de la difficulté de trouver une structure d'accompagnement, le manque de financement serait le principal obstacle pour les femmes porteurs de projet de création d'entreprise. Certaines femmes rencontrées disent connaître des femmes porteuses de projet de création d'entreprise qui ont dû abandonner par manque de financement. Le manque de financements bancaires est d'autant plus difficile à surmonter qu'il n'existe pas de dispositifs d'aides ou de subventions publiques.

2.5.3. Les difficultés administratives

Les démarches administratives des porteurs de projet d'entreprise sont, selon les femmes enquêtées, complexes et le coût est très élevé surtout pour les promotrices de l'intérieur du pays notamment parce que les services chargés de la délivrance des documents administratifs de l'ANIE ne sont pas dans toutes les provinces du pays. Il y a actuellement cinq (5) agences provinciales de l'ANIE qui s'occupe de la création d'entreprise à Moundou, Abéché, Bongor, Mongo et Sarh. De plus, il n'existe pas encore un service administratif en ligne (ce service administratif de création d'entreprise en ligne est en projet au sein de l'ANIE). Tout cela explique en partie pourquoi les femmes entrepreneurs préfèrent exercer dans l'informel.

D'autres problèmes liés aux démarches administratives que les femmes rencontrent le plus souvent pour l'obtention des pièces administratives sont le manque d'information, d'orientation (constitution des pièces, méconnaissances des structures de délivrance, etc.) et l'analphabétisme que certaines se font arnaquer par des personnes mal intentionnées. Il y a aussi d'autres raisons qui sont le manque des moyens, les tracasseries fiscales, etc.

2.6. Les motivations à la création d'entreprise par les femmes

Les raisons pour lesquelles la femme crée son entreprise sont principalement : la volonté d'être indépendante, la nécessité de s'occuper et donc de créer son propre emploi, et la

nécessité de se procurer des revenus pour se prendre en charge et/ou prendre en charge les besoins du ménage. On peut noter en passant que très peu de femmes interrogées citent le goût du risque comme étant la principale motivation à la création de leurs activités.

Ce constat, c'est-à-dire le fait que forte proportion de femmes entrepreneures créent des activités pour des raisons autres que le goût du risque, est à mettre en relation avec les stratégies de survie qu'elles développent face aux chocs économiques et sociaux (perte d'emploi du mari, absence ou faible contribution du mari aux dépenses du ménage, divorce, veuvage, etc.) qu'elles affrontent et leurs impacts sur les revenus du ménage. En réponse à l'absence de revenus ou à la baisse des revenus du ménage, les femmes développent des initiatives telles que la création et/ou le développement de micro-activités informelles pour faire face à leurs besoins de subsistance et à ceux de leur ménage. Dit autrement, l'entrepreneuriat des femmes est un entrepreneuriat de subsistance. Toujours est-il qu'une analyse minutieuse des déterminants de la décision des femmes pour se lancer dans l'entrepreneuriat permettra de mettre en exergue les facteurs qui résultent des normes sociales et ceux qui dépendent d'elles aux fins de formuler des politiques nationales de développement de l'entrepreneuriat féminin.

2.7. Les besoins et aspirations des femmes entrepreneures

Si l'on devait résumer très brièvement les besoins exprimés par les femmes entrepreneures et chefs d'entreprises interrogées dans le cadre des entretiens individuels et en focus groupes et dans le cadre de l'enquête, on pourrait les formuler comme suit : un allègement des procédures administratives et une baisse des impôts et taxes ; des possibilités d'accéder au financement et à des aides publiques ; un accès durable à des renforcements des capacités, à l'information, aux moyens de production (y compris un meilleur accès à l'électricité), aux marchés et à l'assurance et la protection sociale ; l'émergence d'organisations professionnelles autonomes dans toutes les filières, et une intensification de la lutte contre les inégalités des sexes. Elles pensent que ces besoins peuvent être satisfaits grâce à elles-mêmes et grâce à l'assistance des pouvoirs publics, des partenaires au développement ou des acteurs locaux (institutions bancaires et financières, ONG, communautés locales, etc.). Sur cette base, on peut sans doute suggérer que les axes prioritaires des stratégies, politiques et plans nationaux visant à promouvoir le développement de l'entrepreneuriat féminin pourraient être les suivants : la modification du rôle de l'Etat ; le renforcement ou la création de dispositifs de financement ciblant les femmes entrepreneures ; le renforcement des capacités des femmes entrepreneures ; l'appui durable aux opportunités entrepreneuriales des femmes, l'amélioration de l'accès des femmes entrepreneures à l'information, aux moyens de production, aux marchés et à l'assurance/protection sociale ; et l'appui à l'émergence d'organisations professionnelles autonomes ; et la poursuite de la lutte contre les inégalités des sexes.

2.7.1. Modification du rôle de l'Etat pour mieux répondre aux besoins des femmes entrepreneures

Les contraintes liées à l'environnement économique, institutionnel, fiscal et juridique des entreprises ainsi que l'absence de l'appui de l'Etat sont invoquées par les femmes entrepreneures comme facteur de blocage du développement de leurs activités. Ceci signifie

sans doute que la promotion et le développement du secteur entrepreneurial et plus singulièrement de l'entrepreneuriat féminin passe nécessairement par la mise en place et le maintien d'un environnement propice aux initiatives des femmes entrepreneures. A cet égard, l'Etat, s'il ne doit plus être l'acteur principal du secteur de l'entrepreneuriat féminin, doit garder, à tout le moins, sa fonction d'orientation, de coordination, institutionnelle et juridique. Certes l'appel à « moins d'Etat » est à la mode et a diverses justifications dans la situation actuelle du Tchad. Il ne faut cependant pas oublier, et l'exemple de certains pays asiatiques le prouve, que le développement des MPME nécessite, surtout au départ, une implication forte de l'Etat avec une poursuite des efforts sur de longues années ainsi que la coordination des interventions et des relations étroites entre les différents acteurs (Etat, partenaires au développement, entrepreneurs, associations professionnelles des entrepreneurs, etc.), mais aussi le développement de différents systèmes et instruments d'appui et la mise de ces systèmes et instruments au service des MPME à tous les niveaux, car accéder à des appuis spécifiques est aussi un besoin prioritaire de ces dernières.

Au-delà des considérations générales sur l'amélioration de l'environnement économique, institutionnel et juridique des entreprises, quelques mesures concrètes pourraient être étudiées et mises en œuvre pour mieux répondre aux besoins des femmes entrepreneures (voir plus loin).

Un premier moyen d'appuyer l'entrepreneuriat féminin et plus largement le secteur des MPME d'une manière adaptée, serait de simplifier les formalités de création d'entreprise. Les MPME, notamment les MPME informelles, faut-il le rappeler, ne recherchent pas coûte que coûte la clandestinité. La plupart d'entre elles souhaitent au contraire être reconnues, pour obtenir de la considération et limiter les tracasseries administratives. Bien entendu, cette reconnaissance doit être rapide et peu coûteuse en termes de charges fiscales et sociales.

La reconnaissance devrait aller de pair avec l'établissement pour les MPME, d'une fiscalité légère ou forfaitaire dont une partie pourrait être utilisée d'une manière transparente pour la promotion de secteur des MPME. Là encore, et contrairement à ce qu'on pense généralement, les MPME ne sont pas hostiles au paiement d'un impôt. Elles redoutent plutôt l'arbitraire dans l'imposition. De plus, elles doutent de la transparence et l'efficacité dans l'utilisation de l'impôt par les pouvoirs publics.

Il faudrait également simplifier et alléger la législation du travail et de la sécurité sociale pour les MPME, surtout lorsque l'on sait qu'elle n'est pas appliquée ou entraîne de nombreux effets pervers sur le statut des ouvriers et des apprentis. La création et le renforcement de mutuelles d'assurance et de santé pourrait par ailleurs contribuer à couvrir un certain nombre de charges sociales.

Enfin, au-delà de l'établissement d'une fiscalité légère et de la simplification de la législation du travail et de la sécurité sociale, les femmes entrepreneures et chefs d'entreprises sont désireuses d'accéder facilement aux marchés publics.

2.7.2. Renforcement des capacités

Une autre revendication des femmes entrepreneures concerne le renforcement de leurs capacités par l'éducation entrepreneuriale, la formation à l'entrepreneuriat et

l'accompagnement ainsi que l'amélioration de la qualité de leurs produits par l'innovation et l'accès à la technologie et la mise en réseaux de leurs entreprises.

La formation, pour ne prendre que ce besoin, est un levier très important, à condition qu'elle prenne en compte le contexte spécifique du secteur entrepreneurial féminin. La formation technique et professionnelle devrait donc s'adapter aux besoins des bénéficiaires (création d'une entreprise, préparation de plans d'affaires simplifiés, gestion d'une entreprise, compétences socio-émotionnelles, recherche de financement, etc.). On pourrait alors envisager la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures : la mise en place de programmes de formation adaptés, la mise sur pied de centres de formation professionnelle, la mise en place d'incubateurs d'entreprises, une exploitation du potentiel de formation sur le tas, etc.

2.7.3. Accès au financement

Les femmes entrepreneures ont plus de difficultés pour financer leurs besoins de trésorerie, d'investissement, de préfinancement des marchés ou des bons de commande. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que les résultats des dispositifs d'appui aux MPME cherchant à intéresser les banques, soit en plaçant auprès d'elles des fonds de garantie ou des lignes de crédit à taux réduit, soit en mettant en place des cellules d'appui chargées de monter les dossiers et suivre les emprunteurs, sont extrêmement décevants en termes de portée et de taux de remboursement.

L'intérêt récent des institutions bancaires pour le secteur des MPME est artificiellement induit par les incitations des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics. Dans la réalité, elles restent réticentes à s'impliquer dans le financement des besoins des MPME. Les raisons principales de ces réticences sont, entre autres, les risques élevés des prêts aux micro et petits entrepreneurs et le coût élevé des opérations.

Bref, on comprend dès lors pourquoi les femmes entrepreneures veulent que l'on crée des conditions favorables avec des services taillés sur mesure et hors du circuit bancaire classique. Pour répondre à cette volonté d'accéder à des services financiers adaptés, on pourrait imaginer la création de dispositifs novateurs de financement tels que les fonds d'appui aux AGR des femmes et les banques féminines, les mécanismes d'épargne sécurisés et la fourniture de subventions en espèces par le biais de concours de plans d'affaires et/ou en créant ou en renforçant des structures de microfinancement qui leur sont réservées.

2.7.4. Soutien aux opportunités entrepreneuriales des femmes

L'analyse a permis de mettre en évidence les limites et les faiblesses de certains dispositifs d'appui au secteur privé existants et l'absence d'appuis spécifiques aux femmes entrepreneures. Cela signifie qu'œuvrer à l'amélioration de l'environnement des affaires n'a véritablement de sens que si l'on travaille parallèlement à renforcer les capacités des institutions publiques et privées appuyant les entreprises et en mettant sur pied des structures institutionnelles spécifiques de promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Il ne faut pas non plus oublier que la contre-performance de certains dispositifs de soutien au secteur privé est liée à l'absence de systèmes de recherche-développement et suivi-évaluation-contrôle. Dans ces conditions, des interventions complémentaires en matière de suivi-évaluation et de recherche-développement sont nécessaires pour assurer la pérennité des

dispositifs d'appui aux MPME, y compris les entreprises appartenant à des femmes et pour répondre durablement à leurs besoins. Le suivi-évaluation-contrôle implique le développement, l'expérimentation et l'analyse des performances des dispositifs existants de manière régulière ainsi que l'analyse de l'impact économique et social sur les bénéficiaires. Ce type de démarche rigoureuse peut aussi éclairer les pouvoirs publics sur les effets de certaines mesures en ce qui concerne l'environnement des entreprises.

2.7.5. Accès à l'information, aux moyens de production, aux marchés et à l'assurance/protection sociale

Une autre revendication des femmes entrepreneures concerne l'accès à l'information économique et juridique, aux moyens de production, aux marchés et l'assurance/protection sociale. L'accès des femmes entrepreneures à l'information économique et juridique par exemple passe par l'organisation de forums, stages, colloques et autres activités de communication sur le marché (offre, demande, prix, etc.) et les textes juridiques relatifs à la création d'entreprise, l'assouplissement des conditions d'accès aux marchés publics, etc., mais aussi la vulgarisation et la diffusion des techniques de production et de vente.

Parce que l'accès des femmes entrepreneures aux moyens de production est une condition nécessaire à l'accroissement de la production et, toute chose égale par ailleurs, à l'augmentation des ventes, il est primordial de les aider à s'équiper et à s'approvisionner régulièrement en produits intermédiaires et partant réduire les droits de douanes sur les matières premières et autres biens d'équipements importés qu'elles utilisent pour la production de biens de consommation durables, éliminer progressivement les restrictions gouvernementales sur les importations de biens d'équipements et de matières premières essentielles et de produits intermédiaires, investir dans les infrastructures (routes, transport, marchés, etc.), etc.

Un meilleur accès des femmes entrepreneures aux marchés intérieur, régional et international est non moins essentiel à l'accroissement de la production et du chiffre d'affaires. Bien évidemment, cela passe, entre autres, par le renforcement de la protection et la résilience des populations à faible, principal client des femmes entrepreneures/commerçantes, l'appui à la collecte et la diffusion de l'information sur les marchés (offre, demande, prix des produits, etc.), l'amélioration de la transparence et l'efficacité des circuits de commercialisation, la mise en place des facilités financières (crédit fonds de roulement ou pour la constitution de stocks) pour les femmes impliquées dans le commerce en gros et demi-gros, la formation des femmes entrepreneures aux normes de qualité et aux procédures de commercialisation, etc.

Enfin, les limites des systèmes traditionnels d'assurance et de protection sociale plaident en faveur de la recherche de solutions complémentaires ou alternatives pour mieux protéger les femmes entrepreneures contre les risques : mise en place d'un système de protection sociale plus formel, appui et renforcement des mutuelles de santé créées par les femmes ; appui au développement de la micro-assurance, etc.

2.7.6. Appui à l'émergence et la structuration des organisations professionnelles des femmes entrepreneures

L'un des souhaits des femmes entrepreneures rencontrées est de voir les organisations des femmes jouer un rôle central dans la défense des intérêts des femmes. Ce souhait se

comprend, car les résultats des entrevues avec certains responsables d'ONG et associations nationales des femmes ont révélé la quasi-absence d'organisations professionnelles dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin (l'ONG Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad et la Cellule de Liaison des Activités Féminines sont les seules associations nationales dédiées à la cause des femmes entrepreneures) et l'absence de défense des intérêts des femmes entrepreneures face aux pouvoirs publics. La Chambre de Commerce de l'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) ne semble pas avoir cette vocation et demeure un organisme paraétatique d'appui et de médiation avec le gouvernement. Le Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT) représente surtout les entreprises formelles, de grande taille. Les associations/groupements de productrices sont soit, trop sectorielles (ex. Coopérative des femmes bouchères, Union des organisations des femmes vendeuses de poissons, etc.), soit encore trop jeunes pour jouer un rôle de large représentation.

Il est pourtant indispensable que les femmes entrepreneures s'organisent davantage car cela constitue le seul moyen pour faire connaître leurs attentes aux décideurs politiques et les amener à avoir une vision stratégique du développement de l'entrepreneuriat féminin. De plus, la création d'associations professionnelles autonomes contribuerait à accroître les capacités des femmes entrepreneures à accéder à l'information et au financement et permettrait de constituer un partenariat de poids face aux différents intervenants (bailleurs de fonds, ONG locales et internationales, communautés locales, etc.), particulièrement face aux pouvoirs publics.

Il est important de souligner que la constitution d'organisations d'interface censées représenter les femmes entrepreneures ne peut être véritablement utile que si l'autonomie des organisations ainsi constituées est garantie aux niveaux financier et fonctionnel. De ce point de vue, l'apport des organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux peut être déterminant. Cela permettrait de ne pas fausser l'équilibre des rapports de force. Les organismes d'aide, tout comme les pouvoirs publics, ne devraient en aucun cas intervenir dans la constitution et le fonctionnement de ces organisations.

2.7.7. Poursuite de la lutte contre les inégalités des sexes

Un autre élément qui a été fermement établi est que les femmes entrepreneures sont confrontées à davantage d'obstacles et défis que les hommes, comme certaines normes sociales, des cadres juridiques inégaux et des différences au niveau de l'éducation, de la formation, de l'accès aux ressources, du capital et des réseaux, etc. Cela impacte négativement le développement de leurs activités et explique en grande partie les disparités hommes entrepreneurs-femmes entrepreneures (les femmes entrepreneures évoluent dans les secteurs moins rentables ; enregistrent des bénéfices relativement plus faibles ; ont un chiffre d'affaires relativement plus faible, etc.). On comprend donc aisément le cri de cœur sans équivoque lancé par les femmes entrepreneures rencontrées pour la poursuite de la lutte contre les inégalités des sexes et la valorisation de la position des femmes afin de modifier les relations de pouvoir tant au sein des ménages qu'au sein des communautés. C'est en le faisant que le Gouvernement tchadien et ses partenaires au développement pourront créer un environnement économique et social propice au développement du secteur privé en général et de l'entrepreneuriat féminin en particulier.

CHAPITRE 3 : STRATEGIE NATIONALE DE L'ENTREPREURIAT FEMININ AU TCHAD

La Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF) au Tchad s'insère dans les différents plans, stratégies, politiques et programmes nationaux de développement, notamment la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », le Plan National de Développement (PND) 2017-2021 et la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP) ainsi que les stratégies et politiques impactant les femmes tels que la Stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SVBG) et la Politique Nationale Genre (PNG).

Les éléments de SNEF au Tchad s'appuient notamment sur :

- L'analyse du secteur de l'entrepreneuriat féminin et plus particulièrement les principales contraintes et défis au développement des activités des femmes entrepreneures, les difficultés rencontrées par les créatrices d'entreprise et les femmes chefs d'entreprises ainsi que les opportunités pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes ;
- L'analyse des besoins spécifiques des femmes entrepreneures et des femmes chefs d'entreprises mis en exergue par le diagnostic des problèmes vécus par les femmes entrepreneures et dirigeantes d'entreprises.

Ces éléments comprennent :

- La justification de la stratégie ;
- La vision de développement de l'entrepreneuriat des femmes ;
- Les objectifs de la stratégie ;
- Les orientations stratégiques.

3.1. Justification de la stratégie, vision et objectifs

Justification

Comme mentionné dans l'introduction, au Tchad comme partout ailleurs en Afrique, les MPME (micro, petites et moyennes entreprises), formelles et informelles, dominent le secteur privé et constituent la principale source d'emploi et de revenus pour des millions de personnes. Elles pourraient de ce fait servir de moteur de croissance et jouer un rôle central en matière de création de richesses et d'emplois, d'investissements ou encore d'innovations. On comprend aisément pourquoi en 2018 le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP) avec pour objectifs de : (i) soutenir les opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes, (ii) développer les MPME pour assurer à toutes les populations des revenus consistants, et (iii) renforcer les capacités des acteurs du secteur privé au Tchad qui du reste est dominé par des MPME, pour la plupart informelles.

Malgré la mise en œuvre de la SNDSP, les entrepreneurs continuent de faire face à de nombreux obstacles qui entravent leur développement et leur croissance. Parmi ces obstacles et défis, on peut citer la faible diversification économique du pays, la lourdeur et la complexité de la fiscalité ainsi que les tracasseries administratives, le climat des affaires qui

n'est guère incitatif, une insuffisance des appuis des pouvoirs publics, un faible accès au marché et des contraintes à la production en raison des capacités de production altérées, des difficultés d'approvisionnement liées à la mauvaise qualité des infrastructures physiques, le difficile accès au financement, etc.

Toutefois, s'il est vrai qu'au Tchad les entrepreneurs font face à de multiples obstacles et défis, il est encore plus vrai que ces obstacles et défis sont plus nombreux et plus pressants pour les femmes entrepreneures que pour leurs homologues masculins. En effet, aux obstacles et défis généraux au développement du secteur privé susmentionnés, les femmes entrepreneures font face à des contraintes et difficultés spécifiques : l'analphabétisme, le manque de compétences en gestion et en commercialisation, le difficile accès au financement et aux marchés, les pesanteurs socioculturelles et religieuses, etc. Toute chose qui les rend plus vulnérables aux aléas socio-économiques que leurs homologues masculins.

En résumé, malgré la mise en œuvre de la SNDSP, des efforts considérables restent à accomplir en vue d'éradiquer les obstacles à l'entrepreneuriat des femmes. Dans ces conditions, l'accompagnement des femmes entrepreneures à tous les niveaux, notamment en élaborant et en mettant en œuvre une SNEF est un impératif clé pour accroître les opportunités d'entrepreneuriat pour les femmes.

Vision

La vision globale de la SNEF est de créer, développer et/ou promouvoir un nombre important d'entreprises des femmes en milieu urbain et rural compétitives, dynamiques, innovantes et viables qui contribuent significativement et durablement au développement économique national.

Objectifs

Objectif général : L'objectif de l'élaboration de la SNEF est de promouvoir le développement de l'entrepreneuriat des femmes des villes et des campagnes pour une croissance et un développement économique durables et inclusifs.

Objectifs spécifiques : Les objectifs spécifiques de l'élaboration de la SNEF sont en lien direct avec les besoins des femmes entrepreneures et femmes chefs d'entreprises identifiés dans l'analyse du secteur. Ils sont au nombre de six (6) :

- Objectif spécifique 1 : Promouvoir un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'accès des femmes entrepreneures au financement et l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles ;
- Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités des femmes entrepreneures ;
- Objectif 4 : Promouvoir l'accès des femmes entrepreneures à l'information et aux moyens de production ;
- Objectif spécifique 5 : Promouvoir l'accès des femmes entrepreneures aux marchés ;
- Objectif spécifique 6 : Promouvoir l'accès des femmes entrepreneures à l'assurance et la protection sociale ;
- Objectif 7 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin en milieu rural ;

- Objectif spécifique 8 : Appuyer la constitution d'organisations d'interface représentant les femmes entrepreneures.

3.2. Axes stratégiques

Les huit (8) objectifs précités peuvent être traduits en huit (8) grands axes stratégiques avec des composantes et des sous-composantes ainsi que des actions spécifiques. Les huit (8) grands axes stratégiques sont les suivants :

- Axe 1 : Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Axe 2 : Promotion de l'accès au financement et de l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles ;
- Axe 3 : Renforcement des capacités entrepreneuriales et commerciales ;
- Axe 4 : Promotion de l'accès à l'information et aux moyens de production ;
- Axe 5 : Promotion de l'accès aux marchés ;
- Axe 6 : Promotion de l'accès à l'assurance et la protection sociale ;
- Axe 7 : Promotion de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural ;
- Axe 8 : Appui à la constitution d'organisations d'interface.

AXE 1 : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

L'Axe 1 vise d'une part à doter la SNEF d'un cadre institutionnel adéquat pour rendre sa mise en œuvre efficace et d'autre part à doter le secteur de l'entrepreneuriat féminin d'un cadre institutionnel, fiscal, légal et réglementaire, administratif et judiciaire adapté, mais aussi lutter contre l'informalité. Il couvre par conséquent deux (2) principales composantes :

- La mise en place d'un cadre institutionnel national et provincial adéquat pour la SNEF articulé avec le cadre de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP) ;
- La promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin et la lutte contre l'informalité

Composante 1 (Axe 1.1.) : Mise en place d'un cadre institutionnel national et provincial adéquat

Deux (2) sous-composantes sont retenues pour la mise en place du cadre institutionnel national et provincial de mise en œuvre concertée et harmonieuse de la SNEF :

- La mise en place des structures de pilotage de la SNEF ;
- La coordination des actions dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin.

Sous-composante 1 (Axe 1.1.1.) : Mise en place des structures de pilotage de la SNEF

Les actions à mener :

- Créer et déterminer les attributions du Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF) chargé de la mise en œuvre de la SNEF ;
- Créer des services chargés de l'entrepreneuriat féminin au sein de la Direction de la Promotion du Secteur Privé (DPSP) et au niveau de chaque province ;

- Etablir un Plan d'action national et des Plans d'action provinciaux de la SNEF ;
- Lancer la SNEF ;
- Renforcer les capacités des structures de coordination (Direction de la Promotion du Secteur Privé, Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin) et toutes les structures d'appui à l'entrepreneuriat féminin par l'appui technique (formation de longues et courtes durées et de voyage d'étude etc.), matériel/logistique et financier.

Sous-composante 2 (Axe 1.1.2.) : Assurer la coordination des actions dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin

Les actions à entreprendre :

- Organiser les rencontres périodiques (trimestrielles ou annuelles) du CNPEF ;
- Organiser des rencontres de concertation à tous les niveaux entre les différents acteurs concernés (pouvoirs publics, partenaires au développement, femmes entrepreneures et leurs organisations professionnelles, organisations professionnelles du secteur privé, communautés locales, etc.) pour maintenir un dialogue ouvert et transparent sur l'évolution du secteur et suivre la mise en œuvre de la Stratégie ;
- Planifier et assurer le suivi-évaluation des activités à mettre en œuvre par les différents acteurs.

Composante 2 (Axe 1.2.) : Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin et lutte contre l'informalité

Deux (2) sous-composantes sont définies pour la composante 2 de la SNEF, à savoir :

- La mise en place d'un cadre fiscal, légal et réglementaire, et administratif adapté ;
- La lutte contre les causes de l'informalité.

Sous-composante 1 (Axe 1.2.1.) : Mettre en place un cadre fiscal, légal et réglementaire, et administratif adapté

Les actions à mener :

- Elaborer avec la participation de tous les acteurs une réglementation plus souple, flexible et adaptée (Lois et décrets d'application) inclusive et générale régissant le secteur des MPME appartenant à des femmes, qui tient compte de la diversité des formes juridiques, de la localisation et de la taille des entreprises, etc. ;
- Vulgariser les textes et lois favorables à l'entrepreneuriat féminin et favoriser leur appropriation par les femmes entrepreneures. Cette action consiste à organiser des séances d'information, de plaidoyer et d'appropriation de ces textes et lois révisés par les acteurs pour permettre leur application effective. Il sera élaboré le guide de la femme entrepreneure ;
- Mettre les différents outils législatifs et réglementaires encadrant le quotidien de l'entreprise ainsi que le code des marchés publics à la disposition des femmes entrepreneures et leurs associations professionnelles ;
- Etendre le guichet unique de création d'entreprise dans toutes les provinces du pays et réduire le nombre de procédures, les délais et le coût afin de rendre les formalités de création d'entreprise plus simples et fluides ;

- Mettre en cohérence toutes les actions de développement, définir et mettre en œuvre toutes les réformes structurelles et législatives envisagées au niveau national en vue d'améliorer les performances de l'économie et particulièrement le climat des affaires ;
- Vulgariser les documents des stratégies et politiques nationales, les textes réglementaires et juridiques, la loi des Finances, le Code des marchés publics et tous les documents ayant une incidence sur le secteur des MPME auprès des acteurs concernés, notamment les associations professionnelles des femmes entrepreneures ;
- Accélérer l'adoption de la charte de petites et moyennes entreprises ;
- Accélérer l'adoption des statuts de l'entrepreneur ;
- Mettre en œuvre les politiques et stratégies de développement du secteur privé (la SNDSP, en particulier) et de promotion de la femme, notamment la Stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et la Politique Nationale Genre.

Sous-composante 2 (Axe 1.2.2.) : Lutte contre les causes de l'informalité

Les actions à mener :

- Réaliser une étude (par exemple des enquêtes en collaboration avec l'INSEED, les universités et centres de recherche, les acteurs sur secteur informel, etc.) pour mieux connaître les raisons profondes du développement du secteur informel, y compris les raisons de la forte présence des femmes entrepreneures dans l'informel ;
- Mettre en œuvre les recommandations de cette étude pour lutter contre l'informalité et réduire la part du secteur informel dans l'économie.

AXE 2 : PROMOTION DE L'ACCES AU FINANCEMENT ET DE L'ENTREPRENEURIAT ET COACHING DES JEUNES FILLES

Le diagnostic a montré que les femmes entrepreneures ont plus de difficultés à accéder au financement et que ces difficultés contribuent à freiner le développement de leurs activités. Il est donc impératif que la SNEF tienne compte de leur situation spécifique. C'est pourquoi l'Axe 2 de la SNEF vise à faciliter le financement des entreprises des femmes et promouvoir le l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles.

L'Axe 2 de la SNEF couvre une seule composante : La facilitation du financement des entreprises des femmes et promotion de l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles.

Composante 1 (Axe 2.1.) : Facilitation du financement des entreprises des femmes et promotion de l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles

Deux (2) sous-composantes sont définies pour cette composante :

- Faciliter le financement des entreprises appartenant à des femmes
- Promouvoir l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles.

Sous-composante 1 (Axe 2.1.1.) : Faciliter le financement des entreprises des femmes

Actions à entreprendre :

- Créer des dispositifs financiers novateurs au profit des femmes entrepreneures pour contribuer au développement du secteur. Parmi ceux-ci, nous avons la création d'une Agence de Financement et de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (AFPEF) ou d'un

Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin (FAEF) et/ou une banque féminine dont le capital sera abondé par l'Etat, le privé et/ou les partenaires au développement. La gestion du Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin (FAEF) sera confiée à une institution financière privée ;

- Mettre en place des mécanismes d'épargne sécurisés au profit des femmes entrepreneures ;
- Mettre en place un Fonds de garantie des crédits des femmes entrepreneures ;
- Fournir des subventions en espèces par le biais de concours annuel de plans d'affaires auquel participeraient les femmes porteuses de projets de création et/ou de développement d'entreprise ou de la femme chef d'entreprise de l'année ;
- Créant ou en renforcer des structures de microfinancement qui interviennent pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- Inciter les institutions financières à créer des procédures bancaires favorables aux femmes comme l'annulation des soldes minimums, la réduction des exigences de garantie et l'inclusion d'autres formes de garantie plus accessibles aux femmes ;
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des femmes pour le montage de projets bancables ;
- Réaliser une étude de création d'un Fonds d'aide pour les femmes entrepreneures en vue d'une assistance à l'élaboration des études de faisabilité, des plans d'affaires, des plans de développement, etc. ;
- Mettre en place un dispositif d'information sur les opportunités de financement en collaboration avec tous les acteurs afin que les informations soient accessibles à toutes les femmes des différents niveaux déconcentrés ;
- Envisager les possibilités d'instituer ou faire instituer un concours de la banque la plus sensible au genre, c'est-dire la banque qui exhibe le rapport montant du portefeuille de prêts aux femmes/montant total du portefeuille de prêts le plus élevé ou de la banque qui compte le grand nombre de femmes emprunteuses ;
- Instituer un salon des banques et des MPME pour permettre aux banques de présenter leurs programmes de financement spécialement conçus au profit des MPME en vue de booster leur développement ;
- Mettre en place des programmes d'éducation financière qui permettront aux entrepreneures de développer des compétences et comportements financiers appropriés ;
- Renforcer les droits fonciers des femmes en vue d'augmenter leur capacité de garantir un investissement pour réduire les exigences des banques en matière de garanties et procéder à une relecture des textes de loi existants de manière à assurer le respect des droits fonciers des femmes.

Sous-composante 2 (Axe 2.1.2.) : Promouvoir l'entrepreneuriat et coaching les jeunes filles

Les actions à mener :

- Identifier des pistes novatrices pour financer la création d'entreprises par les jeunes filles comme par exemple le lancement de concours de plans d'affaires permettant aux

entrepreneures novices de préparer leur projet entrepreneurial et de le présenter devant un jury à l'issue duquel la gagnante reçoit un petit montant ou le crowdfunding pour les jeunes filles ;

- Inciter les partenaires au développement à investir dans des domaines innovants tels que les incubateurs et les pépinières d'entreprises ciblant les jeunes filles ;
- Former les jeunes filles en montage des projets ;
- Créer et mettre en place des centres d'alphabétisation ;
- Mettre en place un mécanisme de communication efficace, fiable et durable.

AXE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ENTREPRENEURIALES ET COMMERCIALES

L'analyse a montré que l'un des handicaps pour le développement du secteur de l'entrepreneuriat féminin au Tchad est le manque d'éducation entrepreneuriale et la quasi-absence de dispositifs d'accompagnement des femmes entrepreneures. Un autre élément qui a été fermement établi est que les seules possibilités de formation pour la plupart des femmes entrepreneures proviennent des systèmes traditionnels d'apprentissage. Les potentiels d'innovation induites par ces systèmes sont quasiment nuls, qu'il s'agisse de renouvellement de produits, d'amélioration des techniques de production, de l'adaptation aux nouvelles technologies ou de promotion de nouvelles activités. Le but ultime de l'Axe 3 de la SNEF est justement de renforcer les facteurs qui déterminent la compétitivité des femmes entrepreneures : l'accès à l'éducation, la formation et le suivi-accompagnement entrepreneurial et l'accès aux innovations.

L'Axe 3 de la SNEF couvre de ce fait deux (2) composantes majeures :

- La promotion de l'éducation et la formation entrepreneuriale et le suivi-accompagnement entrepreneurial ;
- Le développement d'un entrepreneuriat féminin innovant.

Composante 1 (Axe 3.1.) : Promotion de l'éducation et la formation entrepreneuriale et le suivi-accompagnement entrepreneurial

Quatre (4) sous-composantes sont retenues pour cette composante :

- Promotion de l'éducation entrepreneuriale des femmes entrepreneures ;
- Promotion de la formation entrepreneuriale des femmes entrepreneures ;
- Acquisition de compétences adéquates par les femmes entrepreneures ;
- Promotion de la formation des dirigeantes des organisations professionnelles.

Sous-composante 1 (Axe 3.1.1.) : Promouvoir l'éducation entrepreneuriale

Les actions à entreprendre :

- Concevoir et mettre en œuvre un programme d'éducation entrepreneuriale au profit des femmes et des jeunes filles ;
- Valoriser et mettre le programme d'éducation entrepreneuriale à disposition des acteurs concernés et/ou demandeurs ;

- Organiser régulièrement des sessions d'éducation à l'entrepreneuriat (gratuites ou à coût réduit) au profit des femmes entrepreneures et des dirigeantes des associations professionnelles.

Sous-composante 2 (Axe 3.1.2.) : Promouvoir la formation entrepreneuriale

Les actions à entreprendre :

- Concevoir et mettre en œuvre un programme de formation en entrepreneuriat avec différents modules répondant aux besoins des femmes entrepreneures/commerçantes. La formation comprendra :
 - Des modules généraux sur l'esprit d'entreprise, la préparation d'un plan d'affaires simplifié, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, l'élaboration de projet bancable, les services financiers (services bancaires mobiles et en ligne), etc.
 - Des modules de formation en initiatives personnelles (confiance en soit, esprit d'équipe, autonomisation, orientation vers les résultats, techniques de négociation, techniques de ventes, recherche de partenariat, recherche de débouchés, etc.).
- Mettre ce programme de formation à disposition des acteurs concernés et/ou demandeurs ;
- Organiser régulièrement des sessions de formation (gratuites ou à coût réduit) au profit des femmes entrepreneures/commerçantes ;
- Organiser des formations de formateurs pour constituer un pool important de formateurs locaux sur divers thèmes pouvant former, conseiller et accompagner les femmes entrepreneures/commerçantes ;
- Créer un fonds national (auquel les partenaires techniques et financiers pourraient contribuer) pour financer la formation professionnelle ;
- Mettre sur pied des centres de formation professionnelle et exploiter le potentiel de formation sur le tas.

Sous-composante 3 (Axe 3.1.3.) : Aider les femmes entrepreneures à acquérir des compétences adéquates

Les actions à mener :

- Mettre en place un dispositif ou une institution d'appui/accompagnement au niveau national et provincial en partenariat avec les associations/groupements des femmes entrepreneures pour : (i) Aider à renforcer les capacités juridiques : Code de la famille, Code du travail et de la sécurité sociale, égalités en droit, conventions OHADA, Statut de l'entrepreneur, Charte des PME/PMI (en adoption), etc., (ii) Aider à accéder aux dispositifs d'accompagnement non financiers (conseil, coaching, incubateur, etc.) et financiers, et (iii) Aider à établir et à maintenir des relations d'affaires avec les grandes entreprises et à développer des réseaux existants (fournisseurs, clients, etc.) ;
- Appuyer la création de centres d'incubateurs d'entreprises portées par des femmes en partenariat avec les partenaires au développement ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin basé sur le digital ayant pour objectif de développer les connaissances et compétence des femmes entrepreneures et des jeunes filles ou désireuses d'entreprendre dans le domaine de l'entrepreneuriat basé sur le digital. Mais cela nécessite, entre autres, de renforcer les capacités et le partage des

connaissances avec cette catégorie de la population, c'est-à-dire les femmes et les jeunes filles, mais aussi de veiller à l'accessibilité et la facilité d'utilisation des services numériques, notamment l'accès à l'Internet, car s'il est en augmentation au Tchad, avec un grand bond entre 2019 et 2020³⁸, il reste très faible (moins de 15% de taux de pénétration) en raison, entre autres, de son coût (le Tchad a le coût d'accès à internet le plus élevé sur le continent) et de la grande fracture numérique existant entre les hommes et les femmes.

Sous-composante 4 (Axe 3.1.4.) : Formation des dirigeantes des organisations professionnelles

Les actions à mener :

- Identifier et préparer un projet d'appui multisectoriel aux organisations professionnelles représentatives des femmes entrepreneures afin de les aider à mettre en place des plans d'action ;
- Former les cadres permanents et des élus des organisations des femmes entrepreneures sur les thématiques : partenariat au niveau national et international et développement de services aux membres.

Composante 2 (Axe 3.2.) : Développement d'un entrepreneuriat féminin innovant

Deux (2) sous-composantes sont retenues pour cette Composante :

- Amélioration de la capacité d'innovation des entreprises des femmes et promotion de la diffusion de la technologie ;
- Mise en réseaux des femmes entrepreneures et création de sites/portails.

Sous-composante 1 (Axe 3.2.1) : Amélioration de la capacité d'innovation des entreprises des femmes et promotion de la diffusion de la technologie

Les actions à mener :

- Elaborer et mettre en œuvre une politique ou une stratégie nationale d'innovation centrée sur la mise en place de programmes spécifiques de développement d'infrastructures technologiques ;
- Créer des pôles d'activité regroupant des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'autres entités publiques et privées de manière à faciliter la collaboration sur des activités économiques complémentaires ;
- Mettre en place une veille technologique permettant aux entreprises de se tenir informées des dernières évolutions technologiques et de répondre aux besoins de l'innovation ;
- Aider les entreprises des femmes à améliorer leurs capacités technologiques et d'absorption en matière de production en créant des liens universités/centres de recherche-entreprises et en mettant en place un environnement technologique adéquat comme les installations de centres techniques, les laboratoires pour les tests et l'assurance qualité, etc. ;
- Elaborer des programmes d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des TIC dans le développement des activités et de l'exploitation de l'information.

³⁸. Digital Report 2020

Sous-composante 2 (Axe 3.2.2) : Mise en réseaux de femmes entrepreneures et création de sites/portails

Les actions à mener :

- Sensibiliser les femmes entrepreneures à former des réseaux virtuels des femmes/filles entrepreneures et des femmes/filles cheffes d'entreprises ;
- Aider les organisations professionnelles des femmes entrepreneures à organiser des visites d'échanges d'expérience avec d'autres organisations au niveau régional et international ;
- Aider les organisations professionnelles des femmes entrepreneures à mettre en place des sites/portails et à devenir des relais d'information pour leurs membres sur les aspects administratifs, la fiscalité, les lois et règlements, etc. ;
- Mettre en place un e-gouvernement (par exemple, portail public sur les procédures et démarches administratives relatives à la création d'entreprise, aux marchés publics, etc.
- Soutenir la mise en réseautage des groupements et associations car l'expérience démontre que la restructuration et le renforcement des capacités organisationnelles des femmes et des filles constituent une opportunité d'accès aux moyens de production pour l'entrepreneuriat féminin ;
- Promouvoir des liens entre les associations urbaines et rurales de femmes entrepreneurs afin d'accroître le flux d'informations et leur connectivité aux marchés (par exemple, en facilitant la participation des femmes en milieu rural aux foires commerciales nationales et internationales).

AXE 4 : PROMOTION DE L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX MOYENS DE PRODUCTION

Certaines revendications des femmes entrepreneures concernent une meilleure connaissance du marché (prix, demande, etc.), des formalités et des procédures à accomplir pour exercer légalement une activité et des procédures de sollicitation des marchés publics. D'autres revendications des femmes entrepreneures portent sur le prix des produits intermédiaires, l'approvisionnement continu en produits intermédiaires ou des possibilités d'améliorer la qualité de leurs produits. Sur cette base, un des objectifs prioritaires de la SNEF devrait être le renforcement des facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs : l'accès des femmes entrepreneures à l'information et l'accès aux moyens de production, y compris l'électricité (l'un des principales contraintes citées par les femmes entrepreneures interrogées est le faible accès à l'électricité). Cet objectif est poursuivi à travers l'Axe 4 de la SNEF. Cet axe couvre dès lors deux (2) composantes :

- Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures à l'information ;
- Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures aux moyens de production.

Composante 1 (Axe 4.1.) : Promotion de l'accès des femmes entrepreneures à l'information

Deux (2) sous-composantes sont retenues pour cette composante.

Sous-composante 1 (Axe 4.1.1.) : Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures à l'information économique

Les actions à entreprendre :

- Organiser des forums, stages, colloques et autres activités de communication au profit des femmes entrepreneures et leurs organisations professionnelles ;
- Apporter un appui aux systèmes d'information économique existants en favorisant par exemple l'élargissement des canaux de diffusion de l'information et la réalisation de supports d'information et de vulgarisation, notamment sur les techniques de production et de vente, destinés aux femmes entrepreneures ;
- Créer un centre d'informations commerciales pour que les femmes entrepreneures disposent d'informations mises à jour sur l'évolution des prix des produits intermédiaires et des demandes de produits finis sur le marché local, régional ou international ;
- Encourager les prestataires de services techniques à s'investir dans l'information économique et la sensibilisation des femmes entrepreneures et mettre en place des programmes de subvention contractuelle ou modulable.

Sous-composante 2 (Axe 4.1.2.) : Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures à l'information juridique

Les actions à entreprendre :

- Organiser des forums, stages, colloques et autres activités de communication au profit des femmes entrepreneures et leurs organisations professionnelles ;
- Mettre en œuvre des programmes de vulgarisation et de diffusion des textes juridiques (lois et règlements) relatifs à l'entreprise et aux marchés publics ;
- Créer un centre d'informations juridiques pour que les femmes entrepreneures disposent d'informations mises à jour sur l'évolution du cadre juridique des entreprises et des marchés publics.
- Encourager les prestataires de services techniques à s'investir dans l'information juridique et la sensibilisation des femmes entrepreneures et mettre en place des programmes de subvention contractuelle ou modulable, car les services non financiers tels que l'information juridique et la sensibilisation se prêtent difficilement à une facturation aux usagers et doivent par conséquent être subventionnés.

Composante 2 (Axe 4.2.) : Promotion de l'accès des femmes entrepreneures aux moyens de production

Trois (3) sous-composantes sont retenues pour cette composante.

Sous-composante 1 (Axe 4.2.1.) : Aider les femmes entrepreneures à s'équiper et à s'approvisionner régulièrement en produits intermédiaires

Les actions à entreprendre :

- Réduire les droits de douanes sur les matières premières et autres biens d'équipements importés (les droits de douanes sont de 15,1% en moyenne !) qu'utilisent les MPME

pour la production de biens de consommation durables, mais aussi les barrières non tarifaires qui affectent les échanges au sein de la CEMAC ;

- Eliminer progressivement les restrictions gouvernementales sur les importations de biens d'équipements et de matières premières essentielles et de produits intermédiaires, car elles limitent l'accroissement de la production et la distribution des produits intermédiaires ;
- Simplifier les procédures et réduire le coût de délivrance des autorisations d'exportation et d'importation de marchandises ;
- Investir dans les infrastructures (routes, transport, marchés, etc.), car les insuffisances en matière d'infrastructures et l'inorganisation des circuits de commercialisation rendent complexes les opérations d'approvisionnement en produits importés et même en produits locaux. Cela contribue à accroître les coûts de production des MPME et donc de réduire leur compétitivité, mais aussi à expliquer pourquoi les importations directes de matières premières et d'équipements connaissent très souvent des irrégularités d'approvisionnement, tandis que les approvisionnements locaux sont fréquemment perturbés, notamment par les difficultés du transport routier intérieur.

Sous-composante 2 (Axe 4.2.2.) : Aider les femmes entrepreneures à améliorer la qualité du produit final susceptible de soutenir la concurrence des importations

Les actions à entreprendre :

- Aider les femmes entrepreneures à répondre au défi technologique car une grande partie d'entre elles sont incapables de fabriquer des produits de qualité faute de technologies de production performantes et adaptées. Pour ce faire, il faut mettre en place des programmes de « développement technologique » centrés sur le renforcement de la capacité technologique par l'information, l'éducation, le développement des compétences, la formation à l'utilisation de la technologie, la recherche-développement, etc.) et les investissements (acquisition et/ou développement de technologies performantes et adaptées) dans les principaux secteurs d'activités des femmes ;
- Faciliter l'accumulation de capital et l'investissement des femmes entrepreneures par exemple en mobilisant l'épargne pour l'investissement et en encourageant les entrées de capitaux bancaires (les investissements de portefeuille, en particulier) dans les moyennes et grandes entreprises des femmes, car c'est par souci de minimiser les coûts d'investissement que les femmes entrepreneures optent généralement pour des technologies rudimentaires.

Sous-composante 3 (Axe 4.2.3.) : Améliorer l'accès des femmes entrepreneures à l'électricité

Les actions à entreprendre :

- Susciter la motivation du Gouvernement tchadien à résoudre durablement les problèmes d'alimentation d'électricité et plus largement les problèmes énergétiques et à renforcer la politique, les règlements et la gouvernance du secteur de l'électricité ;

- Accroître les investissements dans le secteur de l'énergie en levant des fonds aux niveaux national (en recourant par exemple au partenariat Public-privé), régional (notamment en levant des fonds sur le marché de la CEMAC) et international pour fournir un financement innovant et conséquent au secteur énergétique tchadien.

AXE 5 : PROMOTION DE L'ACCES AUX MARCHES

Comme mentionné précédemment, l'un des handicaps des femmes entrepreneures concerne une meilleure connaissance du marché (prix, besoins réels, quantités demandées, etc.) et des procédures de sollicitation des marchés publics, la réglementation de ceux-ci et les conditions financières et techniques requises pour répondre aux appels d'offre publics. En outre, les femmes entrepreneures éprouvent des difficultés manifestes pour écouler régulièrement leurs produits. L'Axe 5 de la SNEF aborde ses problématiques et vise à renforcer les facteurs déterminants des ventes des femmes entrepreneures tels que l'accès aux marchés publics, au domestique et au marché régional et international. Il couvre deux (2) composantes :

- Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics ;
- Promotion de l'accès des femmes entrepreneures au marché intérieur et au marché régional et international.

Composante 1 (Axe 5.1.) : Promotion de l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics

Une sous-composante est retenue pour cette composante.

Sous-composante 1 (Axe 5.1.1.) : Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics

Les actions à entreprendre :

- Améliorer les conditions d'accès aux marchés publics pour les MPME par la diffusion des procédures et conditions d'accès auprès des MPME et leurs associations professionnelles ;
- Mettre en place un mécanisme pour faciliter le regroupement des MPME pour l'accès aux marchés publics ;
- Encourager le regroupement des MPME et le développement du lotissement de contrats, permettant à ces dernières de disposer des capacités financières suffisantes pour la réalisation des marchés publics ;
- Mettre en place un quota de marchés publics pour les MPME et instaurant une discrimination positive en faveur des MPME appartenant à des femmes ;
- Former les femmes entrepreneures aux procédures d'appels d'offres et exigences des marchés publics et en marketing, négociation des marchés et montage des dossiers (offre technique et financière) ;
- Mettre en place une plate-forme pour la publication des appels d'offre des marchés publics.

Composante 2 (Axe 5.2.) : Promotion de l'accès des femmes entrepreneures au marché intérieur et au marché régional et international

Deux sous-composantes sont retenues pour cette composante :

- Promotion et développement de l'accès des femmes entrepreneures au marché intérieur ;
- Promotion et développement de l'accès des femmes entrepreneures au marché régional et international.

Sous-composante 1 (Axe 5.2.1) : Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures au d'un marché intérieur

Les actions à entreprendre :

- Renforcer la protection des populations à faible revenu, principal client des femmes entrepreneures/commerçantes, et accroître leur résilience car l'érosion de leur pouvoir d'achat et partant le faible niveau de la demande solvable est l'une des principales sources des difficultés que les femmes entrepreneures/commerçantes éprouvent pour écouler régulièrement leurs produits ;
- Appuyer la collecte et la diffusion de l'information sur les marchés (offre, demande, prix des produits, etc.) ;
- Améliorer la transparence et l'efficacité des circuits de commercialisation pour aider à développer les marchés intérieurs et s'assurer que les femmes et leurs organisations ont un accès équitable à l'information disponible sur les marchés ;
- Promouvoir les technologies vertes, l'agriculture et les pratiques de l'industrie agroalimentaire durables auprès des femmes entrepreneurs, afin d'améliorer leur accès aux marchés en expansion qui sont respectueux de l'environnement ;
- Mettre en place des facilités financières (crédit fonds de roulement ou pour la constitution de stocks) pour les femmes impliquées dans le commerce en gros et demi-gros.

Sous-composante 2 (Axe 5.2.2) : Améliorer l'accès des femmes au marché régional et international

Les actions à entreprendre

- Former les femmes entrepreneures aux normes de qualité et aux procédures de commercialisation car l'une des principales difficultés d'accès au marché des femmes est dû essentiellement au non-respect des normes et à la méconnaissance des circuits de commercialisation ;
- Renforcer les capacités de l'ANIE, de la CCIAMA, de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF), de la Direction de la Promotion du secteur Privé, de la Maison de la Petite Entreprise et de toutes les structures d'appui aux entreprises en vue d'apporter une assistance technique aux MPME exportatrices, notamment en matière de formalités administratives, de marketing, etc. ;
- Simplifier les procédures d'exportation ;
- Encourager les organisations professionnelles féminines à aider leurs membres dans leurs activités d'exportation (en ayant des services d'information et de formation, en organisant des voyages d'étude ou d'échange d'expériences, en se connectant aux réseaux commerciaux, etc. ;

- Appuyer les femmes entrepreneures en vue de leur participation aux foires et rencontres d'affaires au niveau national et international en vue de leurs permettre de tisser des relations d'affaires, faire la promotion de leurs produits et les rendre visibles. Des subventions peuvent être attribuées à ces femmes qui auront marqué la différence par la qualité de leurs produits.
- Favoriser le regroupement des femmes entrepreneures exportatrices de produits locaux.

AXE 6 : PROMOTION DE L'ACCES A L'ASSURANCE ET LA PROTECTION SOCIALE

Hormis l'amélioration du climat des affaires, un meilleur accès au financement, à l'information, aux moyens de production et aux marchés publics, les revendications des femmes entrepreneures portent sur la prévention des risques. C'est pourquoi l'objectif de l'Axe 4 de la SNEF est de contribuer à l'améliorer l'accès des femmes entrepreneures à la l'assurance et la sécurité sociale. Cet axe couvre une seule composante : amélioration de la protection sociale des femmes entrepreneures.

Composante 1 (Axe 6.1.) : Amélioration de la protection sociale des femmes entrepreneures

Une sous-composante est retenue pour cette composante.

Sous-composante 1 (Axe 6.1.1.) : Renforcement ou création de systèmes novateurs de d'assurance et de protection sociale

Les actions à entreprendre :

- Réaliser une étude pour mieux connaître les pratiques sociales traditionnelles d'entraide et de solidarité ou de prévention des risques des femmes entrepreneures (cotisations régulières ou ponctuelles en fonction des évènements heureux ou malheureux survenant dans la vie des membres, tontines sociales, etc.), notamment leurs forces et leurs limites, et les systèmes de prévention (caisses d'entraide et de solidarité, mutuelles de santé, etc.) obéissant à des règles plus précises.
- Mettre en place des programmes de valorisation des systèmes traditionnels de solidarité et d'entraide pour améliorer la protection sociale des femmes entrepreneures ;
- Toutefois, étant donné les limites de ces systèmes, rechercher des solutions complémentaires ou alternatives. Là où n'existent pas de réseaux traditionnels de solidarité et d'entraide, un système de protection sociale plus formel peut être mis en place. On peut aussi imaginer bien d'autres formules. Ainsi par exemple, des mutuelles de santé créées par les femmes entrepreneures, pourraient être appuyées et renforcées par une intervention de l'Etat et par les organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux ;
- Appuyer le développement de la micro-assurance.

AXE 7 : PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN MILIEU RURAL

L'analyse a montré que les entreprises et commerces promus par les femmes dans une ville comme N'Djaména était alimenté en grande partie par l'exode rural. Par ailleurs, un autre élément qui a été établi est la quasi-absence de dispositifs d'appui techniques et financiers

ainsi que de structures de formation professionnelle décentralisés. De plus, sur le plan technique, la situation est du même ordre d'idée dans la mesure où d'une part, la plupart des structures publiques concernées n'ont pas de services décentralisés hors des grandes villes, et d'autre part, la plupart des expériences d'appui ne peuvent se permettre d'offrir des services décentralisés en dehors des grands centres urbains faute de ressources nécessaires. Enfin et surtout, 78,1% de la population tchadienne vit en milieu rural et la majorité de la population rurale est constituée de femmes. Il est par conséquent essentiel que la SNEF prenne en compte le besoin de développer le secteur de l'entrepreneuriat des femmes rurales ; tel est l'objet de l'Axe 6. Il couvre une composante : promotion des entreprises des femmes en milieu rural.

Composante 1 (Axe 7.1.) : Promotion des entreprises des femmes en milieu rural

Une sous-composante est retenue pour cette composante.

Sous-composante 1 (Axe 7.1.1.) : Appui au développement des entreprises des femmes en milieu rural

Les actions à mener :

- Promouvoir une politique rurale et une politique de décentralisation équilibrées visant à responsabiliser et à appuyer les centres urbains secondaires afin qu'ils puissent assurer un rôle de pôles provinciaux de développement, la fixation des populations rurales par l'amélioration des conditions locales de vie (éducation, santé, protection sociale, etc.) et la création d'activités productives et d'emplois rémunérateurs ;
- Prendre des dispositions nécessaires pour faciliter la réinsertion des migrants et notamment des femmes migrantes de retour ;
- Décentraliser les dispositifs d'appui aux entreprises.

AXE 8 : APPUI A LA CONSTITUTION D'ORGANISATIONS D'INTERFACE

Au Tchad, les progrès dans la mise en place d'organisations professionnelles des femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises restent encore marginaux. Il est pourtant indispensable que les femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises s'organisent davantage car cela constitue pratiquement le seul moyen pour faire connaître leurs attentes aux décideurs politiques et les amener à avoir une vision stratégique du développement. De plus, la création d'associations professionnelles autonomes et représentatives contribuerait à accroître les capacités des femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises d'accéder à l'information et au financement et permettrait de constituer un partenariat de poids face aux différents intervenants (partenaires techniques et financiers, ONG, etc.), particulièrement face aux pouvoirs publics. Raison pour laquelle l'Axe 6 de la SNEF vise à favoriser l'émergence d'organisations professionnelles des femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises autonomes et représentatives et à promouvoir une interaction dynamique entre les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin. Il couvre par conséquent deux (2) composantes :

- Appui à la structuration des filières dépourvues d'organisations professionnelles de femmes entrepreneures et la mise en place d'une organisation professionnelles unique ;

- Amélioration des relations entre les pouvoirs publics et le secteur entrepreneurial féminin.

Composante 1 (Axe 8.1.) : Appui à la structuration des filières dépourvues d'organisations professionnelles de femmes entrepreneures et mise sur pied d'une organisation professionnelle unique

Deux sous-composantes sont retenues pour cette composante.

Sous-composante 1 (Axe 8.1.1.) : Appui à la structuration des filières dépourvues d'organisations professionnelles de femmes entrepreneures

Les actions à mener :

- Encourager les femmes entrepreneures, toutes catégories et toutes filières confondues, à s'organiser en associations/groupements professionnels ; soutenir la structuration des filières dépourvues d'associations/groupements professionnels représentatifs des femmes entrepreneures ; et les doter des textes statutaires, réglementaires et d'un code de déontologie professionnelle ;
- A terme, appuyer la mise en place d'une Association/Confédération professionnelle unique, interlocuteur vis-à-vis de l'Etat et notamment du Ministère de Commerce et de l'Industrie, par le regroupement des associations/groupements professionnels représentatifs des femmes entrepreneures au niveau national, avec une représentation dans les provinces ;
- Mettre sur pied une banque des données des associations/groupements professionnels des femmes entrepreneures au niveau national et provincial ;
- Promouvoir et encourager les visites d'échanges inter associations/groupements professionnels nationaux et provinciaux afin de leur permettre de partager leurs expériences.

Sous-composante 1 (Axe 8.1.2.) : Mise en place d'une organisation professionnelle unique

Les actions à mener :

- A terme, appuyer la mise en place d'une Association/Confédération professionnelle unique, interlocuteur vis-à-vis de l'Etat et notamment du Ministère de Commerce et de l'Industrie, par le regroupement des associations/groupements professionnels représentatifs des femmes entrepreneures au niveau national, avec une représentation dans les provinces ;
- Aider l'Association/Confédération professionnelle unique à organiser des visites d'échanges d'expérience avec d'autres organisations au niveau régional et international.

Composante 2 (Axe 8.2.) : Promotion d'une interaction dynamique entre les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin

Deux (2) sous-composantes sont retenues pour cette composante.

Sous-composante 1 (Axe 8.2.1.) : Parvenir à de meilleures relations entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles des femmes entrepreneures

Les initiatives à prendre :

- Etre (l'Etat) à l'écoute des femmes entrepreneures en multipliant les rencontres et échanges avec elles, ce à travers des séminaires et autres tables rondes. Ces rencontres et échanges devraient à terme rapprocher le secteur public et le secteur entrepreneurial féminin et instaurer la confiance ;
- Consulter (les pouvoirs publics) régulièrement les femmes entrepreneures. Bien évidemment, une telle consultation n'aurait de sens que si les préoccupations des femmes entrepreneures étaient intégrées dans les politiques nationales de développement.

Sous-composante 2 (Axe 8.2.2.) : Concertation entre les divers intervenants en faveur du secteur entrepreneurial féminin

Les initiatives à prendre :

- Créer un cadre de concertation informel des institutions intervenant dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Cette concertation pourrait regrouper la Direction de la Promotion du Secteur Privé du Ministère du Commerce et de l'Industrie, la Direction de du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, les projets et programmes intervenants dans l'appui au secteur entrepreneurial féminin et les organisations professionnelles des femmes entrepreneures ;
- Parallèlement, créer une concertation informelle des bailleurs de fonds pour la promotion du secteur entrepreneurial féminin. Cela constituerait un pas non négligeable vers une harmonisation de leurs interventions.

CHAPITRE 4 : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION

Ce chapitre présente, d'une part, le cadre institutionnel proposé pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF) au Tchad, notamment les principes directeurs le sous-tendent et le dispositif de pilotage et, d'autre part, le cadre institutionnel de suivi-évaluation de la Stratégie.

4.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF

4.1.1. Principes directeurs du cadre de mise en œuvre de la SNEF

La mise en œuvre de la SNEF au Tchad s'appuiera sur les principes directeurs suivants :

- Adopter une approche participative et inclusive impliquant les différents acteurs concernés et tout particulièrement le Ministère de la Femme et de la Protection de l'enfance, le Ministère en charge de la Promotion du Secteur Privé et le Ministère de la Formation Professionnelle ;
- Développer des formes de coopération et/ou de synergie entre les différents intervenants (pouvoirs publics, partenaires au développement, opérateurs de financement, organisations professionnelles des femmes entrepreneures, communautés locales, etc.) afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une affectation optimale des ressources limitées dégagées pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- S'appuyer sur les potentialités nationales et internationales tant au niveau des appuis techniques qu'au niveau des appuis financiers (mise en place de dispositifs financiers novateurs ciblant exclusivement les femmes entrepreneures ou porteuses de projet de création d'entreprise) ;
- S'appuyer autant que possible sur des structures de concertation existantes pour éviter une multiplication des structures poursuivant des objectifs similaires.

L'efficacité de la SNEF dépend de la mise en place d'un plan d'actions cohérent. Ce dernier définit les résultats, les actions, les périodes d'exécution, les modalités, les acteurs, les indicateurs, les moyens de vérification et les suppositions critiques. Le plan d'actions est élaboré pour la période 2022-2026 (voir plus loin).

La mise en œuvre de la SNEF devra prendre en compte l'appui au Ministère de Tutelle, c'est-à-dire le Ministère en charge du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, au Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF) et tous les acteurs clés concernés.

L'appui au Ministère du Commerce et de l'Industrie se fera d'une part par le renforcement des capacités des cadres impliqués dans la mise en œuvre de la SNEF et l'appui technique et financier à la Direction de la Promotion du Secteur Privé (DPSP) qui est la cellule nationale de mise en œuvre de la SNEF. La DPSP devra être dotée de ressources humaines, matérielles et financières lui permettant de mettre en œuvre les décisions et orientations du CNPEF.

L'appui au CNPEF se fera par le biais de subventions et concernera : l'organisation de réunions périodiques sur les orientations du secteur, le développement de son expertise par la formation de ses membres et le financement des frais de fonctionnement, des équipements et autres besoins logistiques.

4.1.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF comprendra de ce fait les structures suivantes :

- Au niveau national
 - Le Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF) ;
 - La Direction de la Promotion du Secteur Privé (DPSP) ;
 - Les autres départements ministériels concernés (Direction de la Promotion Socio-économique de la Femme/Ministère de la Femmes, Direction Générale de l'Industrie, Direction Générale du Commerce, Direction de l'Action Coopérative, etc.) ;
 - Les partenaires au développement (PNUD, UNCDF, UNFPA, Union Européenne, Banque Africaine de Développement, etc.) ;
 - La Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) ;
 - La Chambre du Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) ;
 - L'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) ;
 - Les organisations professionnelles représentative des femmes entrepreneures au niveau national telles que l'ONG FCCET et la CELIAF ;
 - L'Association Professionnelle des Etablissements Financiers du Tchad (APECT) ;
 - L'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF).
- Au niveau provincial
 - Le Comité Régional de l'Entrepreneuriat Féminin (CREM) ;
 - La Direction Régionale de la Promotion du Secteur Privé (DRPSP) ;
 - Les autres directions régionales concernées (Femmes, Industrie, Commerce, Action coopérative, etc.)
 - Les organisations professionnelles des femmes entrepreneures au niveau provincial ou leurs points focaux.

Les rôles suivants sont dévolus aux différents organes :

- Le Comité National ou Provincial de l'entrepreneuriat privé a pour rôle le suivi de l'exécution de la SNEF. Le Comité sera composé des intervenants dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin.
- La Direction Nationale ou Régionale de la Promotion du Secteur Privé a pour missions :
 - Etre la Cellule nationale ou provinciale de mise en œuvre de la SNEF ;
 - Promouvoir l'entrepreneuriat féminin ;
 - Identifier et orienter les bailleurs de fonds potentiels dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin ;

- Mener de commun accord avec les autres acteurs concernés les études analytiques sur l'entrepreneuriat féminin sur terrain.
- L'Organisation professionnelle représentative des femmes entrepreneures au niveau national ou régional : Elle a pour missions :
 - Défendre les intérêts de ses membres ;
 - Renforcer les capacités de ses membres ;
 - Faire le lobbying en faveur de ses membres.

4.2. Cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SNEF

Le cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SNEF sera composé d'une seule structure : une Cellule Opérationnelle de Suivi-Evaluation (COSE). Structure autonome et transparente, la COSE sera chargée de l'inspection, du contrôle, de l'audit et du suivi de l'efficacité de la mise en œuvre de la SNEF et de l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs. Pour ce faire, elle pourra réaliser les études nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie et/ou recourir aux services d'experts nationaux et internationaux et partant fournir aux décideurs (le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin, en particulier), les données nécessaires à la prise de décisions par rapport à la mise en œuvre de la SNEF (par exemple, de procéder aux réajustements nécessaires), mais aussi aux autres acteurs concernés, les données permettant d'apprécier l'efficacité de l'exécution de la SNEF et les effets des activités réalisées.

Hormis l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs de la SNEF par la COSE, des évaluations seront conduites à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre de la SNEF. Un manuel de suivi-évaluation viendra préciser davantage le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation de la SNEF.

La Cellule Opérationnelle de Suivi-Evaluation comprendra les structures suivantes :

- Les partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- La Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) ;
- La Chambre du Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) ;
- L'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) ;
- L'Association Professionnelle des Etablissements Financiers du Tchad (APECT) ;
- L'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF).

4.3. Stratégie de communication

Pour rendre la SNEF visible et pour mettre en valeur ses résultats/acquis, une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre. La stratégie de communication aura pour objectif d'assurer une large diffusion de la SNEF, des résultats atteints, des leçons apprises et des défis à relever auprès de toutes les parties prenantes et du public. Aussi les actions à mener sont les suivantes :

- Mettre en ligne le Document de la SNEF et les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEF sur le site du Ministère du Commerce et de l'Industrie pour permettre une bonne diffusion des informations sur la SNEF ;

- Editer et diffuser des exemplaires du Document de la SNEF et les mettre à la disposition de toutes les parties prenantes (ministères sectoriels, départements ministériels, PTF, organisations professionnelles du secteur privé, organisations professionnelles des femmes entrepreneures, ONG/OSC, etc.) et du public (bibliothèques et centres de documentation) ;
- Parallèlement, produire des brochures promotionnelles et des dépliants sur la SNEF et ses activités et les traduire en langues nationales ;
- Organiser des fora publiques autour des thèmes clés de la SNEF ;
- Produire de films documentaires et des reportages sur les activités réalisées et l'appel à la presse écrite et audiovisuelle pour présenter le Document de la SNEF et les activités ;
- Organiser des séances d'information et de sensibilisation des femmes entrepreneures et leurs organisations professionnelles, des responsables des services déconcentrés de l'Etat, des autorités provinciales et locales ainsi que des Maires des communes sur la SNEF ;
- Organiser des séances d'information sur la SNEF et ses résultats/acquis au niveau régional et international ;
- Allouer des moyens conséquents aux activités de communication.

4.4. Financement de la SNEF

Le coût total de la SNEF est estimé à 17230000 francs CFA. Le tableau ci-après donne des indications sur la répartition de ce coût selon les différentes composantes de la SNEF (pour plus de détails, voir Plan d'actions prioritaire).

Tableau 3 : Coût de la SNEF par axes stratégiques (millions de F CFA)

Axes stratégiques	Coût total (millions de F CFA)
Axe 1 : Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin	1 600
Axe2 : Promotion de l'accès au financement et de l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles	9 260
Axe 3 : Renforcement des capacités entrepreneuriales et commerciales	2 165
Axe 4 : Promotion de l'accès à l'information et aux moyens de production	995
Axe 5 : Promotion de l'accès aux marchés	1 180
Axe 6 : Promotion de l'accès à l'assurance et la protection sociale	250
Axe 7 : Promotion de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural	1 400
Axe 8 : Appui à la constitution d'organisations d'interface.	380
Total	17 230

Source : auteurs

PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRE 2022-2026

Axes stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectif du projet	Acteurs	Résultats	Délai	Coût (millions F CFA)	
1. Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin	1-1 Mise en place d'un cadre institutionnel et provincial adéquat pour la mise en œuvre de la SNEF	1.1.1 Mise en place des structures de pilotage de la SNEF	1.1.1.1 Mise en place des structures de pilotage de la SNEF	Rendre la mise en œuvre de la SNEF efficace	Gouvernement, MCI et autres ministères Autres acteurs concernés	Des structures de pilotage de la SNEF sont mises en place et fonctionnelles	2022	500	
		1.1.2 Coordination des actions dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin	1.1.2 Mise en place d'une structure de coordination des actions dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin	Susciter une coordination des acteurs intervenant dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin	Gouvernement, MCI	Une structure de coordination des actions dans le secteur est mise en place et fonctionnelle	2022	150	
	1-2 Amélioration de l'environnement institutionnel, fiscal, légal et réglementaire, et administratif, et lutte contre l'informalité	1-2-1 Refondation et restructuration du cadre institutionnel, cadre fiscal, légal et réglementaire, et administratif pour un développement harmonieux et durable de l'entrepreneuriat féminin	1-2-1-1 Elaboration (participative) d'une réglementation plus souple, flexible et adaptée aux besoins de MPME	1-2-1-1-1	Doter le secteur entrepreneurial féminin d'un cadre réglementaire souple, flexible et adapté	Gouvernement	Le cadre réglementaire a été assoupli et adapté	2022-2023	100
				1-2-1-1-2	Favoriser une meilleure appropriation des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'entrepreneuriat féminin	MCI Ministère de la femme	Des textes législatifs et réglementaires sont vulgarisés et les femmes se les sont appropriés	2022-2026	150
			1-2-1-1-3	Améliorer les capacités de gouvernance aux plans des institutions, des procédures administratives et de la gestion	Gouvernement	La Gouvernance du secteur s'est améliorée	2022-2026	100	
			1-2-1-1-4	Susciter un partenariat entre tous les acteurs intervenant dans le Secteur de l'entrepreneuriat féminin.	Gouvernement, MCI et autres ministères Autres intervenants	Un cadre de concertation Public-privé est mis en place et fonctionnel	2022-2026	50	
			1-2-1-1-5	Apporter une assistance aux femmes entrepreneures aux plans technique et d'appui en services non financiers	Gouvernement, MCI Ministère de la femme	Centre d'Assistance mis en place et fonctionnel	2023	200	
			1-2-1-1-6	Accroître l'accès des femmes entrepreneures aux services non financiers	Gouvernement, MCI Ministère de la femme	Des Centres de développement des entreprises des femmes sont créés et fonctionnels	2022-2026	200	
			1-2-1-1-7	Favoriser une conduite des affaires sans crainte au Tchad	Gouvernement, MCI Ministère de la justice	L'environnement judiciaire est fiabilisé	2022-2026	50	
			1-2-2 Lutte contre l'informalité	1-2-2-1 Réalisation d'études sur le secteur informel	Mieux connaître les raisons profondes du développement	MCI Autres ministères concernés	Un secteur informel mieux étudié et mieux connu	2023	70

				du secteur informel	INSEED			
			1-2-2-2 Mise en œuvre des recommandations des études	Lutter contre l'informalité et réduire la part du secteur informel dans l'économie	Gouvernement MIC et autres ministères	Des recommandations et pistes de solutions sont proposées	2024-2026	30
	Coût total (Axe prioritaire 1)							1 600
2. Promotion de l'accès au financement et de l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles	2-1 Promotion de l'accès des femmes entrepreneurs au financement	2-1-1 Création des dispositifs financiers novateurs pour les femmes entrepreneurs	2-1-1-1 Création et gestion de structures financières dédiées aux femmes entrepreneurs : AFPEF, FAEF, banque féminine...	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Gouvernement MCI Ministère des finances PTF	Des dispositifs financiers sont créés et fonctionnels	2023-2026	3 500
			2-1-1-2 Réalisation d'une étude pour la création d'un Fonds d'aides pour les femmes entrepreneurs (assistance à l'élaboration des études de faisabilité, plans d'affaires, plans de développement, etc.) et mise en œuvre des recommandations	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Gouvernement MCI Ministère des finances PTF	Une étude pour la création d'un Fonds d'aides pour les femmes entrepreneurs est réalisé et recommandations sont mises en œuvre	2023-2024	50
			2-1-1-3 Mise en place de mécanismes d'épargne sécurisés	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Gouvernement MCI Ministère des finances Etablissements financiers	Des mécanismes d'épargne sécurisés sont mis en place et fonctionnels	2023-2026	1 000
			2-1-1-4 Mise en place d'un fonds de garantie des crédits	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Gouvernement MCI Ministère des finances Etablissements financiers PTF	Un fonds de garantie des crédits est mis en place et fonctionnel	2023-2024	2 500
			2-1-1-5 Incitation des institutions financières à créer des procédures bancaires favorables aux femmes	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Gouvernement MCI Ministère des finances Etablissements financiers	Des procédures bancaires favorables aux femmes sont créées	2023-2026	50
			2-1-1-6 Mise en place de mécanismes de subventions	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Gouvernement MCI Ministère des finances PTF	Des mécanismes de subventions sont mis en place et fonctionnels	2023-2026	1 500
			2-1-1-7 Mise sur pied de nouvelles IMF et renforcement des IMF existantes intervenant pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Gouvernement MCI Ministère des finances PTF	Des nouvelles IMF sont créées et fonctionnelles et des IMF existantes sont renforcées	2022-2026	200
			2-1-1-8 Renforcement des droits fonciers des femmes en vue d'augmenter leur capacité de garantir un investissement	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Gouvernement MCI Ministère en charge du domaine et du patrimoine	Les droits fonciers des femmes sont renforcés	2022-2026	100
			2-1-1-9 Mise en	Faciliter le	Gouvernement	Nombre de	2022-	50

			place de dispositifs d'information sur les opportunités de financement en collaboration avec tous les acteurs	financement des entreprises des femmes	MCI Ministère des finances	dispositifs d'information sur les opportunités de financement sont mis en place et fonctionnels	2026		
			2-1-1-10 Institution d'un concours de la banque la plus sensible au genre	Faciliter le financement des entreprises des femmes	MCI Ministère des Finances Ministère de la femme	Un concours de la banque la plus sensible au genre est institué	2022-2026	25	
			2-1-1-11 Instituer un salon des banques et des femmes entrepreneures	Faciliter le financement des entreprises des femmes	MCI Ministère des Finances	Un salon des banques et des femmes entrepreneures est institué	2022-2026	25	
			2-1-1-12 Mettre en place des programmes d'éducation financière	Faciliter le financement des entreprises des femmes	MCI Ministère de la femme Ministère de la formation professionnelle Ministère des finances	Des programmes d'éducation financière sont mis en place et fonctionnels	2022-2026	100	
	2-2 Promotion de l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles	2-2-1 Amélioration de l'accès au financement de la création d'entreprises par les jeunes filles	2-2-1-1 Lancement de concours de plans d'affaires	Faciliter le financement de la création d'entreprises des par les jeunes filles	Gouvernement MCI Ministère des finances	Des concours de plans d'affaires sont lancés	2023-2026	50	
			2-2-1-2 Incitation des PTF à investir dans les domaines innovants	Faciliter le financement de la création d'entreprises des par les jeunes filles	Gouvernement MCPTF	Des PTF ont investi dans les domaines innovants	2022-2026	10	
			2-2-1-3 Formation des jeunes filles en montages de projets	Faciliter le financement de la création d'entreprises des par les jeunes filles	MCI Autres ministères	Des jeunes filles sont formées en montages de projets	2023-2026	100	
			Coût total (Axe prioritaire 2)						9 260
3. Renforcement des capacités entrepreneuriale et commerciales	3-1 Promotion de l'éducation et la formation entrepreneuriale et le suivi-accompagnement entrepreneurial	3-1-1 Promotion de l'éducation entrepreneuriale	3-1-1-1 Conception et mise en œuvre d'un programme d'éducation entrepreneuriale	Renforcer les facteurs déterminant de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme et autres ministères	Un programme d'éducation entrepreneuriale est conçu et mis en œuvre	2023-2026	20	
			3-1-1-2 Valorisation et mise du programme à disposition des femmes	Renforcer les facteurs déterminant de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme et autres ministères	Le programme d'éducation entrepreneurial est valorisé et mis à disposition des femmes	2023-2026	20	
			3-1-1-3 Organisation de sessions d'éducation entrepreneuriale	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme et autres ministères Prestataires de services techniques	Des sessions d'éducation entrepreneuriale sont organisées	2023-2026	50	
		3-1-2 Renforcement des capacités des femmes entrepreneures par la formation	3-1-2-1 Concevoir et mettre en œuvre un programme de formation en entrepreneuriat	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme et autres ministères Prestataires de services techniques	Un programme de formation en entrepreneuriat est conçu et mis en œuvre	2023-2026	200	
			3-1-2-2 Mettre le programme de formation à disposition des femmes entrepreneures	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme et autres ministères Prestataires de services	Le programme de formation entrepreneurial est valorisé et mis à disposition des femmes	2023-2026	50	

					techniques			
		3-1-2-3 Organiser des sessions de formation	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme et autres ministères Prestataires de services techniques	Des sessions de formation sont organisées	2023-2026	200	
		3-1-2-4 Organiser des sessions de formation des formateurs	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme et autres ministères Prestataires de services techniques	Des sessions de formation des formateurs sont organisées	2023-2026	50	
		3-1-2-5 Créer un Fonds national pour financer la formation professionnelle	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère des finances PTF	Un Fonds national pour financer la formation professionnelle est créé et fonctionnel	2023-2026	500	
	3-1-3 Acquisition de compétences adéquates par les femmes entrepreneures	3-1-3-1 Mettre en place un dispositif ou une institution d'appui/ accompagnement	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère de la femme Autres ministères	Un dispositif ou une institution d'appui/ accompagnement des femmes entrepreneures est mis en place et fonctionnel	2023-2026	50	
		3-1-3-2 Appuyer la création de centres d'incubateurs d'entreprises	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère de la femme PTF	Des centres d'incubateurs d'entreprises sont créés et fonctionnels	2023-2026	100	
		3-1-3-3 Promouvoir l'entrepreneuriat féminin basé sur le digital	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère de la femme Ministère en charge du numérique	L'entrepreneuriat féminin basé sur le digital est promu.	2023-2026	100	
	3-1-4 Renforcement des capacités des dirigeantes des organisations professionnelles	3-1-4-1 Identifier et préparer un projet d'appui multisectoriel aux organisations professionnelles	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Autres ministères	Un projet d'appui multisectoriel aux organisations professionnelles est identifié et préparé	2023	50	
		3-1-4-2 Former les cadres permanents et des élus des organisations professionnelles	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Autres ministères	Les cadres permanents et des élus des organisations professionnelles sont formés	2023-2026	60	
3-2 Développement d'un entrepreneuriat féminin innovant	3-2-1 Amélioration de la capacité d'innovation des entreprises des femmes et promotion de la diffusion de la technologie	3-2-1-1 Elaborer et mettre en œuvre une politique ou une stratégie d'innovation	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère de la femme Ministère en charge du numérique	Une politique ou une stratégie d'innovation est élaborée et mise en œuvre	2023	100	
		3-2-1-2 Aider les entreprises des femmes à améliorer leurs capacités technologiques et d'absorption	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Ministère en charge du numérique	Les entreprises des femmes ont amélioré leurs capacités technologiques et d'absorption	2023-2026	250	
		3-2-1-3 Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère de la femme Ministère en charge du	Des programmes d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des TIC sont élaborés et mis en œuvre	2023-2026	200	

			TIC		numérique				
		3-2-2 Mise en réseaux de femmes entrepreneures et création de sites/portails	3-2-2-1 Sensibiliser les femmes entrepreneures à former des réseaux virtuels	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme	Les femmes entrepreneures sont sensibilisées et des réseaux virtuels ont été formés	2022-2026	25	
			3-2-2-2 Aider les organisations professionnelles des femmes entrepreneures à mettre en place des sites/portails	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Ministère en charge du numérique	Des sites/portails ont été mis en place	2022-2026	50	
			3-2-2-3 Mettre en place un e-gouvernement	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère de la femme Ministère en charge du numérique	Un e-gouvernement est mis en place	2023-2024	20	
			3-2-2-4 Soutenir la mise en réseautage des groupements et associations des femmes entrepreneures	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Ministère en charge du numérique	Des groupements et associations des femmes entrepreneures sont mises en réseautage	2022-2026	50	
			3-2-2-5 Promouvoir des liens entre les associations urbaines et rurales	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Autres ministères	Des liens entre les associations urbaines et rurales sont établis	2022-2026	20	
		Coût total (Axe prioritaire 3)							2 165
4. Promotion de l'accès à l'information et aux moyens de production	4-1 Promotion de l'accès des femmes à l'information	4-1-1 Facilitation de l'accès des femmes à l'information économique	4-1-1-1 Organiser des forums, stages, colloques et autres activités de communication	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Autres ministères	Des forums, stages, colloques et autres activités de communication sont organisés	2022-2026	50	
			4-1-1-2 Renforcer les systèmes d'information économique existants	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Autres ministères	Les systèmes d'information économique existants sont renforcés	2023-2026	100	
			4-1-1-3 Créer un centre d'information commerciales pour les femmes entrepreneures	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère de la femme Autres ministères	Un centre d'information commerciales pour les femmes entrepreneures a vu le jour et est fonctionnel	2023	50	
			4-1-1-4 Encourager les prestataires de services techniques dans l'information économique et la sensibilisation	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Prestataires de services techniques	Les prestataires de services techniques ont investi dans l'information économique et la sensibilisation	2022-2026	100	
		4-1-2 Facilitation de l'accès des femmes à l'information juridique	4-1-2-1 Organiser des forums, stages, colloques et autres activités de communication	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Ministère de la justice Prestataires de services techniques	Des forums, stages, colloques et autres activités de communication sont organisés	2022-2026	50	
			4-1-2-2 Concevoir et mettre en œuvre un programme de vulgarisation et de diffusion des textes juridiques	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Ministère de la justice Prestataires de services	Un programme de vulgarisation et de diffusion des textes juridiques est élaboré et mis en œuvre	2023	100	

					techniques			
			4-1-2-3 Créer un centre d'informations juridiques	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Ministère de la justice Prestataires de services techniques	Un centre d'informations juridiques a vu le jour	2023	60
			4-1-2-4 Encourager les prestataires de services techniques dans l'information juridique et la sensibilisation	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Ministère de la justice Prestataires de services techniques	Les prestataires de services techniques ont investi dans l'information juridique et la sensibilisation	2023-2026	50
4-2 Promotion de l'accès des femmes aux moyens de production	4-2-1 Aide aux femmes entrepreneures pour s'équiper et s'approvisionner en produits intermédiaires	4-2-1-1 Réduire progressivement les droits de douanes sur les matières premières et autres biens d'équipements importés	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère des finances	Les droits de douanes sur les matières premières et autres biens d'équipements importés réduits	2023-2026	25	
		4-2-1-2 Eliminer progressivement les restrictions sur les importations et bien d'équipements et matières premières	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère des finances	Les restrictions sur les importations et bien d'équipements et matières premières sont progressivement éliminées	2023-2026	25	
		4-2-1-3 Simplifier les procédures et réduire le coût de délivrance des autorisations d'importer/exporter	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère des finances	Les procédures de délivrance des autorisations d'importer/exporter sont simplifiées et les coûts réduits	2023-2026	25	
		4-2-1-4 Investir dans les infrastructures	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	Gouvernement	Des infrastructures sont construites	2023-2026		
		4-2-2 Aide aux femmes entrepreneures pour améliorer la qualité du produit final	4-2-2-1 Promouvoir l'accès des femmes entrepreneures à la technologie	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Ministère en charge du numérique	L'accès des femmes entrepreneures à la technologie est promu	2023-2026	100
		4-2-2-2 Faciliter l'accumulation de capital et l'investissement des femmes entrepreneures	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère de la femme Ministère des finances Etablissement financiers PTF	L'accumulation de capital et l'investissement des femmes entrepreneures est promue	2023-2026	250	
	4-2-3 Promotion de l'accès des femmes entrepreneures à l'électricité	4-2-3-1 Susciter la motivation du Gouvernement à résoudre les problèmes d'électricité	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme Autres ministères PTF Association des consommateurs	Le Gouvernement a la volonté de résoudre les problèmes d'électricité	2022-2026	10	
		4-2-3-2 Accroître les investissements dans le secteur de l'énergie	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneures	Gouvernement MCI Ministère des finances PTF	Les investissements dans le secteur de l'énergie se sont accrus	2022-2026		

		Coût total (Axe prioritaire 4)						995
5. Promotion de l'accès aux marchés	5-1 Promotion de l'accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics	5-1-1 Promotion de l'accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics	5-1-1-1 Améliorer les conditions d'accès aux marchés publics pour les MPME	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI Ministère de la femme Ministère des finances Autres ministères	Les conditions d'accès aux marchés publics pour les MPME sont améliorées	2022-2024	100
			5-1-1-2 Mettre en place un mécanisme pour faciliter le regroupement de MPME pour l'accès aux marchés publics	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI Ministère de la femme Ministère des finances	Un mécanisme pour faciliter le regroupement de MPME pour l'accès aux marchés publics est mis en place	2023	10
			5-1-1-3 Encourager les regroupements des MPME et le développement de lotissement de contrats	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI Ministère de la femme Ministère des finances	Les MPME se sont regroupées et le lotissement de contrats a été développé.		50
			5-1-1-4 Mettre en place un quota pour les MPME et instaurer une discrimination positive en faveur des MPME des femmes	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement	Un quota pour les MPME est mis en place et une discrimination positive en faveur des MPME des femmes est instaurée	2022	
			5-1-1-5 Former les femmes entrepreneurs aux procédures d'appels d'offre	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI Ministère de la femme Autres ministères Prestataires de services techniques	Les femmes entrepreneurs sont formées aux procédures d'appels d'offre	2022-2026	100
			5-1-1-6 Mettre en place une plateforme pour la publication des appels d'offre	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI Ministère de finances Autres ministères	Une plateforme pour la publication des appels d'offre est mise en place	2023	50
	5-2 Promotion de l'accès des femmes aux marchés intérieur, régional et international	5-2-1 Facilitation de l'accès des femmes aux marchés intérieur	5-2-2-1 Renforcer la promotion des populations à faible revenu	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement	Le pouvoir d'achat des populations à faible revenu s'est accru	2023-2026	
			5-2-2-2 Améliorer la transparence et l'efficacité des circuits de commercialisation	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI	La transparence et l'efficacité des circuits de commercialisation s'est améliorée	2023-2026	50
			5-2-2-3 Promouvoir les technologies vertes	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI Autres ministères	Les technologies vertes sont promues	2023-2026	100
			5-2-2-4 Mettre en place des facilités financières	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI Ministère de la femme Ministère des finances Etablissements financiers	Des facilités financières sont mises en place	2023-2026	200

					PTF			
		5-2-2 Facilitation de l'accès au marché régional et international	5-2-2-1 Former les femmes entrepreneurs aux normes de qualité et aux procédures de commerce	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	MCI Ministère de la femme Autres ministères	Les femmes entrepreneurs sont formées aux normes de qualité et aux procédures de commerce	2023-2026	100
			5-2-2-2 Renforcer les capacités de l'ANIE, la CCIAMA, la CNEF, la DPSP...	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI Ministère des finances PTF	Les capacités de l'ANIE, la CCIAMA, la CNEF, la DPSP, la Maison de l'Entreprise... sont renforcées	2023-2026	150
			5-2-2-3 Simplifier les mesures d'exportation	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Gouvernement MCI Ministère des finances	Les mesures d'exportation sont simplifiées	2023-2026	20
			5-2-2-4 Appuyer les organisations professionnelles des femmes entrepreneurs en vue de leur participation aux foires et rencontres d'affaires	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	MCI Ministère de la femme	Les organisations professionnelles des femmes entrepreneurs sont appuyées en vue de leur participation aux foires, rencontres d'affaires...	2023-2026	100
			5-2-2-5 Favoriser le regroupement des femmes entrepreneurs exportatrices	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	MCI Ministère de la femme	Le regroupement des femmes entrepreneurs exportatrices est favorisée	2023-2026	50
		Coût total (Axe prioritaire 5)						1 180
6. Promotion de l'accès à l'assurance et la protection sociale	6-1 Promotion de l'accès des femmes entrepreneurs à l'assurance et la protection sociale	6-1-1 Renforcement ou création de systèmes novateurs d'assurance/protection sociale	6-1-1-1 Réaliser une étude sur les pratiques traditionnelles d'entraide et de solidarité	Renforcer les facteurs déterminants de protection des femmes entrepreneurs	MCI Ministère de la femme Autres ministères INSEED	Des études sur les pratiques traditionnelles d'entraide et de solidarité sont réalisées	2023	60
			6-1-1-2 Mettre en place des programmes de valorisation des systèmes traditionnels de solidarité et d'entraide	Renforcer les facteurs déterminants de protection des femmes entrepreneurs	MCI Ministère de la femme Autres ministères	Des programmes de valorisation des systèmes traditionnels de solidarité et d'entraide sont mis en place	2023-2026	40
			6-1-1-3 Rechercher et mettre en œuvre des solutions complémentaires et novatrices	Renforcer les facteurs déterminants de protection des femmes entrepreneurs	MCI Ministère de la femme Ministère des finances Etablissements financiers Compagnies d'assurance	Des solutions complémentaires et novatrices sont recherchées et mise en œuvre	2023-2026	150
		Coût total (Axe prioritaire 6)						250
7. Promotion de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural	7-1 Promotion des entreprises des femmes en milieu rural	7-1-1 Appui au développement des entreprises des femmes en milieu rural	7-1-1-1 Promouvoir une politique rurale et une politique de décentralisation équilibrées	Développer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Gouvernement MCI Ministères en charge du développement rural et de la décentralisation Ministère de la femme Autres ministères	Une politique rurale et une politique de décentralisation équilibrées sont promues	2022-2026	400
			7-1-1-2 Faciliter la réinsertion des	Développer le secteur	MCI Ministère de la	Les femmes migrantes sont	2023-2026	500

			femmes migrantes	entrepreneurial féminin en milieu rural	femme Autres ministères	réinsérées		
			7-1-1-3 Décentraliser les dispositifs d'appui au secteur privé	Développer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Gouvernement MCI Autres ministères	Les dispositifs d'appui au secteur privé sont décentralisés	2022-2026	500
Coût total (Axe prioritaire 7)								1 400
8. Appui à la constitution d'organisations d'interface	8-1 Appui à la structuration des filières dépourvues d'organisations professionnelles et mise sur pied d'une organisation professionnelle unique	8-1-1 Appui à la structuration des filières dépourvues d'organisations professionnelles	8-1-1-1 Encourager les femmes entrepreneures à s'organiser et soutenir la structuration des filières dépourvues de d'organisations professionnelles	Renforcer la capacité de défense des intérêts des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme	Les femmes entrepreneures sont encouragées à s'organiser et la structuration des filières dépourvues de d'organisations professionnelles est soutenue	2022-2026	50
			8-1-1-2 Mettre en place une banque de données des organisations professionnelles	Renforcer la capacité de défense des intérêts des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme	Une banque de données des organisations professionnelles est mise en place	2022-2026	20
			8-1-1-3 Promouvoir et encourager les visites d'échanges entre organisations	Renforcer la capacité de défense des intérêts des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme	Des visites d'échanges sont organisées	2022-2026	50
		8-1-2 Mise en place d'une organisation unique	8-1-2-1 A terme, appuyer la mise en place d'une Association unique	Renforcer la capacité de défense des intérêts des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme	Une Association unique est mise sur pied	2025	20
			8-1-2-2 Aider l'Association unique à organiser des visites d'échanges d'expérience à l'international	Renforcer la capacité de défense des intérêts des femmes entrepreneures	MCI Ministère de la femme	Des visites d'échanges d'expérience de l'Association unique à l'international sont organisées	2025-2026	100
		8-2 Promotion d'une interaction dynamique entre les différents acteurs	8-2-1 Instauration de meilleures relations entre pouvoirs publics et secteur entrepreneurial féminin	8-2-1-1 Mettre en place des mécanismes permettant à l'Etat d'être à l'écoute des femmes entrepreneures	Renforcer la concertation entre les acteurs du secteur	Gouvernement MCI Ministère de la femme Autres intervenants	Des mécanismes permettant à l'Etat d'être à l'écoute des femmes entrepreneures sont mis en place	2023-2026
				8-2-1-2 Consulter régulièrement (Pouvoirs publics) les femmes entrepreneures	Renforcer la concertation entre les acteurs du secteur	Gouvernement MCI Ministère de la femme Associations professionnelles	Les femmes entrepreneures sont régulièrement consultées par les pouvoirs publics	
	8-2-2 Concertation entre les différents intervenants		8-2-2-2 Création d'un cadre de concertation informel entre les différents intervenants	Renforcer la concertation entre les acteurs du secteur	Gouvernement MCI Ministère de la femme Autres intervenants	Un cadre de concertation informel entre les différents intervenants est créé et fonctionnel	2022	50
				8-2-2-2 Création d'un cadre de concertation informel des bailleurs de fonds	Renforcer la concertation entre les acteurs du secteur	Gouvernement MCI Ministère de la femme PTF	Un cadre de concertation informel des bailleurs de fonds est créé et fonctionnel	2022
	Coût total (Axe prioritaire 8)							
Coût total de la SNEF								17 230

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Plan National de Développement (PND) 2017-2021, Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, août 2017
2. Politique Nationale Genre, Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale, décembre 2016
3. Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2014-2018, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, décembre 2013
4. Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté : DSRP 2 : 2008-2011, avril 2008
5. Document de Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé au Tchad
6. Document de Politique Nationale Genre
7. Programme de pays du PNUD pour le Tchad (2017-2021)
8. Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) 2017-2021
9. « Vision 2030, le Tchad que nous voulons »
10. Premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH1), INSEED, 1993
11. Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), INSEED, 2009
12. Profil de pauvreté au Tchad en 2011. Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECSIT3), INSEED, Rapport final, juin 2003
13. Plan quinquennal de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre 2019-2023, Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale
14. Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre au Tchad, Ministère de l'Action sociale, décembre 2011
15. Plan d'Actions Prioritaires 2016-2020 de la 2^{ème} étude diagnostique sur l'intégration du commerce au Tchad (PAP/EDIC II), Rapport final, Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique.
16. Environnement de l'Investissement Privé au Tchad, BAD, 2012
17. Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad, Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, avril 2013
18. Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au Tchad (PNEFP), Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, avril 2014
19. Rapport sur l'état du secteur privé tchadien et la mise en place d'un forum de dialogue Etat-secteur privé (FODEF) au Tchad, mai 2007
20. Etude diagnostique sur l'intégration du commerce au Tchad (EDIC II), Ministère du Commerce et de l'Industrie, novembre 2013
21. Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises en RDC
22. Stratégie Nationale de Microfinance en RDC 2008 – 2012
23. "Contribution des initiatives de microfinance à la lutte contre la pauvreté féminine en République Démocratique du Congo" (Y. Congo & al.). Paper presented at the First European Research Conference on Microfinance, Brussels (Belgium), June 2-4, 2009.
24. "Characteristics and Economic Strategies of Micro-enterprises in Sub-Saharan Africa: The Case of Burkina Faso" (Y. Congo). Paper presented at WASME's conference on "Changing world, Changing roles: the future of micro-enterprises", New Delhi (India), November 15-18, 2000.

25. "Rôles et dynamiques des micro-entreprises en milieu rural et urbain d'Afrique subsaharienne : le cas du Burkina Faso" (Y. Congo). Rapport de recherche. Centre d'Economie Sociale, Université de Liège, février 1996.
26. "6 réalités sur les inégalités entre hommes et femmes dans le monde rural au Tchad", Oxfam et al., octobre 2013.
27. "Inégalités de genre au Tchad et conséquences du Covid-19", Global Development, octobre 2021.
28. "Tchad : Les avantages économiques d'une société post Covid-19 soucieuses de l'égalité des genres", Banque Mondiale, septembre 2020.